

Le Travail

et LA VIE SYNDICALE

5c

VOLUME XIX — No 11

Organe officiel de la Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada

NOVEMBRE 1943

Un reproche des patrons aux syndicats catholiques

par F.-A. ANGERS

Je tiens à dire dès le début de cette chronique, dont le titre indique suffisamment l'allure générale, que je ne me fais, dans les affirmations discutées ici, que l'informateur des ouvriers des Syndicats catholiques sur ce qu'on dit d'eux chez les patrons. Je les prends comme exactes pour les discuter seulement; non pas avec la certitude que la chose se passe toujours ainsi qu'on le dit. Je me rends parfaitement compte que, s'il est possible que les patrons puissent avoir raison, il l'est autant qu'ils aient généralisé sur quelques cas particuliers seulement.

D'ailleurs le reproche en question, on le verra, n'est pas d'une gravité telle que les ouvriers en soient bien frappés — ils trouveront peut-être au contraire la chose tout à fait normale; et pourtant elle n'est pas négligeable, car il semble qu'elle fasse beaucoup de tort à l'impression qu'on se fait de nos syndiqués dans certains milieux patronaux.

Il s'agit tout simplement de ceci: Les patrons trouveraient extrêmement déplaisant de négocier avec les syndicats catholiques, parce que les négociateurs ne tenteraient de régler leurs problèmes avec eux qu'à coup de citations des encycliques. Ce n'est certes pas un crime, mais cela suffirait, paraît-il, pour que certains patrons tournent les yeux vers d'autres organisations syndicales, qu'ils estimeraient plus réalistes.

Patrons non catholiques et encycliques

Si l'affirmation est exacte et que la chose se passe chez des patrons non catholiques, je crois rendre service aux ouvriers en leur disant qu'ils devraient certes s'abstenir de toutes citations du genre.

Il n'y a pas à douter que, pour beaucoup de ces gens, une telle façon d'agir ne soit le signe certain que les syndicats catholiques reçoivent leurs directives, même les plus immédiates, directement de Rome. Qu'ils ne sont par suite qu'un rouage dans ce qu'ils appellent la vaste conspiration papiste qui aspire à mener le monde.

Nous savons parfaitement, nous, que les seules directives qui viennent de Rome sont celles qui regardent les hautes vérités religieuses et les règles de morale les plus universelles. Mais ceux qui sont hors de l'Eglise ne le savent pas, parfois même préfèrent ne pas le savoir, et il vaut beaucoup mieux ne pas fournir de prise à la peur de tout ce qui est catholique en faisant constamment intervenir le Pape dans les moindres affaires.

D'ailleurs, pour la plupart de ces gens-là, la chose n'est pas utile, car le Pape ne constitue pas une autorité qui les incite à se rendre, bien au contraire parfois. Et ce qui est dit dans les encycliques n'est pas vrai parce qu'il y est écrit; mais c'est bien plutôt parce que ces choses-là sont des vérités fondamentales qu'on les trouve dans les encycliques. Il suffit donc que les ouvriers en soient pénétrés et qu'ils les expriment, en ayant soin de ne les utiliser qu'à bon escient, sans qu'il soit nécessaire de toujours renvoyer l'interlocuteur aux textes et aux auteurs.

Et chez les patrons catholiques?

Chose beaucoup moins justifiable, du moins en apparence, même les patrons catholiques s'offusquent du procédé et préféreront se retourner vers les unions neutres modérées plutôt que d'avoir à affronter pareilles citations.

Il n'y a pas de doute que dans beaucoup de cas cela dénote chez eux un esprit assez lamentable: une sorte de fausse pudeur en matière de religion qu'on retrouve facilement chez quiconque trouve les vérités religieuses un peu embarrassantes. Quoi qu'il en soit, l'ouvrier n'a pas, en la matière, à être juge de son patron; et puisque c'est surtout lui qui tient à obtenir des résultats, il est fondamental en saine psychologie, que ce soit lui qui évite tout ce qui est de nature à froisser inutilement le patron et à nuire au succès de la cause ouvrière catholique.

Mais il se peut bien aussi que les patrons n'aient pas toujours tort de s'offusquer de la chose, et que les ouvriers catholiques organisés se laissent entraîner à ne pas voir toutes les

(Suite à la page 15)

Les Neutres perdent le "Nord"

Affiliation au Parti C. C. F.

Les deux mouvements syndicaux neutres au pays perdent le "nord". L'attrait vers la politique partisane leur est devenu irrésistible. Les syndiqués neutres au Canada sont de plus en plus ballottés entre l'influence du traditionalisme ouvrier américain et le traditionalisme ouvrier britannique, c'est-à-dire entre l'action politique non partisane à la manière de la Fédération américaine du Travail et la fusion du syndicalisme ouvrier avec l'action politique partisane à la façon de l'alliance étroite qui existe entre le British Trade-Union Congress et le Parti ouvrier anglais. Laquelle des deux tendances va l'emporter?

Les faits survenus depuis deux ans démontrent que les syndiqués neutres au Canada, membres du Congrès des Métiers et du Travail (alias Fédération américaine du Travail) ou membres du Congrès Canadien du Travail (alias C.I.O.), s'orientent décidément vers l'action politique partisane, donne progressivement dans la voie traditionnelle du britishisme ouvrier. N'a-t-on pas vu depuis deux ans nombre d'unions internationales, filiales du Congrès des Métiers et du Travail du Canada, décider de s'affilier au parti C. C. F., alors que le "Congrès" lui-même s'y était opposé?

D'autre part, le Congrès Canadien du Travail ne vient-il pas, en septembre dernier, à Montréal, de recommander à toutes ses filiales de s'affilier au parti C.C.F., après avoir réitéré au même parti son appui entier. Dès l'année dernière, le Congrès Canadien du Travail, avait reconnu la Commonwealth Co-operative Federation comme le parti politique le plus représentatif des véritables aspirations des travailleurs canadiens.

Cette évolution sans précédent au sein des deux factions du syndicalisme neutre résulte en grande partie, n'en doutons pas, de l'infiltration en leur sein des communistes camouflés désormais sous le nom de "travailleurs-progressistes". Cette évolution est due aussi à l'emprise des méthodes radicales employées par le C.I.O. américain dans le domaine politique et que subit le Congrès Canadien

du Travail. On y voit encore l'influence croissante, à la faveur de la guerre, du succès apparent des méthodes politiques du syndicalisme britannique.

Deux schismes se préparent-ils à l'horizon dans le syndicalisme neutre? Le premier dans le Congrès des Métiers et du Travail du Canada (alias F.A.T.), le second au sein du Congrès Canadien du Travail? Dans le cas du Congrès des Métiers et du Travail, quel sort est-il réservé à ses filiales qui garderont leur affiliation au parti C.C.F. si le "Congrès" dont elles dépendent, demeurant neutre envers les partis politiques, entre en conflit avec la politique du parti C.C.F.? Dans le cas du Congrès Canadien du Travail faut-il croire que ses filiales du Québec vont être très empressées de s'affilier au C.C.F.? On peut penser le contraire pour la plupart de ces filiales, car le programme socialisant du C.C.F. endossé avec éclat par le Congrès Canadien du Travail, n'est probablement pas de nature à les y garder très longtemps; leurs membres pour le grand nombre en notre province ont d'autres préférences politiques que pour le C. C. F., croyons-nous!

Sans boussole, c'est le cas de le dire, telle est plus que jamais la situation présente des deux branches du syndicalisme neutre au Canada.

La parfaite neutralité demeure bien la meilleure attitude que le travail syndiqué doit observer à l'endroit des partis politiques. C'est celle de la Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada. C'est bien aussi la plus sage à suivre en vue de l'ordre social corporatif à l'instauration duquel elle veut travailler.

Tel ordre corporatif repose sur le syndicalisme professionnel, il importe pour cela qu'il agisse uniquement dans la voie de sa vocation. Qu'il revendique les changements sociaux et économiques nécessaires à cette fin, très bien, mais il doit demeurer lui-même pour ne pas s'effriter en factions politiques de toutes sortes comme peut risquer de le faire le syndicalisme neutre en notre pays.

Alfred CHARPENTIER,
président C.T.C.C.

Vous mentez M. Hachette

Les Internationaux ne forment pas la majorité dans les papeteries du Lac Saint-Jean

L'analyse que vous faites dans **Le Monde Ouvrier** du 28 octobre, du vote de représentation syndicale ordonné, il y a quelques semaines, par la Commission d'Enquête royale dans les moulins de papier de Kénogami, Jonquière, Riverbend et Dolbeau, est une perfidie cousue de fil blanc.

VOUS MENTEZ M. HACHETTE en soutenant que l'analyse du vote prouvait que la majorité de ceux qui n'ont pas voté dans l'ensemble des moulins, étaient des "internationaux". **La VERITE est la suivante:** Dans la plupart des moulins, les ouvriers durent passer devant le gérant pour aller enregistrer leur vote. Conséquemment, seuls les courageux, les braves, les caractères forts se permirent l'audace d'aller voter, les autres n'y allèrent pas et la vérité veut que parmi ces derniers, les internationaux, qui avaient reçu l'ordre de s'abstenir de voter, comptaient le petit nombre. La majeure partie des non-votants se composait surtout d'indifférents et de nombreux syndiqués. Voilà M. Hachette

toute la vérité au sujet du vote.

VOUS MENTEZ ENCORE M. HACHETTE, lorsque vous dites que l'honorable Edgar Rochette a voulu sauver les Syndicats nationaux dans sa lettre adressée à la Compagnie Price Brothers, lui enjoignant de suspendre la clause de l'atelier fermé dans le contrat de l'Union internationale et de recevoir les représentants des Syndicats nationaux pour lui soumettre les griefs de leurs membres. Le ministre du Travail en l'occurrence, au courant des faits, rendait simplement justice à la majorité d'employés syndiqués spoliés outrageusement de leurs droits.

VOUS MENTEZ ENCORE M. HACHETTE, en accusant l'honorable Rochette et les Syndicats nationaux de ne pas respecter le contrat de l'Union internationale alors qu'il a déjà su faire respecter les contrats des Syndicats. Il y a contrat et... contrat M. Hachette! Le contrat que le ministre du Travail

(Suite à la page 6)

Hommages aux Syndicats et à la ville de Victoriaville (voir pages 7, 8, 9, 10)

A travers les revues et les journaux

par L. BOVY, prtr

Base d'une paix juste

Il s'agit d'une déclaration sur une paix juste signée par les membres de la hiérarchie catholique aux Etats-Unis. Des chefs religieux protestants et juifs ont publié la même déclaration. La seule différence entre les déclarations est dans le préambule. Que l'épiscopat américain ait voulu cette différence doit suffire pour faire comprendre que l'accord avec d'autres confessions pour l'application de vérités spirituelles à l'ordre temporel, n'implique pas l'égalité des religions. Cette déclaration ne doit pas rester dans le domaine du rêve; elle fait peser une responsabilité sur tous, sur les plus influents en particulier.

"Nous portons à la connaissance de tous les hommes de bonne volonté, dit le préambule, les postulats suivants sur une paix juste comme embrassant les principes de la loi morale et leurs applications immédiates aux problèmes mondiaux d'aujourd'hui. Selon nous, c'est là un minimum exigé pour la paix, que les chrétiens peuvent considérer comme acceptable de tous les hommes. C'est là une base sur laquelle les catholiques pourront travailler dans un monde libre, inspirés par de profonds motifs de justice et de charité chrétienne pour l'édification d'un ordre social meilleur".

Voici ensuite les sept points de la déclaration :

- 1 — La loi morale doit gouverner la société mondiale.
- 2 — Les droits de l'individu doivent être assurés.
- 3 — Les droits des peuples opprimés, des peuples faibles ou des colonies doivent être protégés.
- 4 — Les droits des minorités doivent être respectés.
- 5 — Des institutions internationales pour maintenir la paix avec justice doivent être organisées.
- 6 — La coopération économique internationale doit être développée.
- 7 — Un ordre social juste à l'intérieur de chaque Etat doit être mis au point.

Quelques lignes après chaque point en constitue l'explication officielle. On pourra trouver le texte officiel de l'épiscopat encadré d'un commentaire intéressant dans *America*, Vol. LXX (Oct. 9, 1943), pp. 14-16.

Coopération interconfessionnelle

S. S. Pie XII, à plusieurs reprises, s'adressant aux non-catholiques, a exprimé l'espoir que plusieurs d'entre eux collaboreront avec lui dans sa tentative de sauver la société humaine. On sait qu'en Grande-Bretagne, la coopération grandit entre les catholiques d'une part et les Eglises anglicanes et libres d'autre part; cette initiative des catholiques veut être mise en pratique de la volonté du Pape.

Le principe qui vaut depuis le traité de Westphalie (1643) est la sécularisation de la politique. Au début la papauté a protesté, puis elle s'est tu; avec Léon XIII, elle s'est réaffirmée; condamnation de l'Etat moderne

et principes chrétiens de l'Etat, *Rerum Novarum* et attitude vis-à-vis la République française, appels aux honnêtes gens et aux coeurs droits. Pie X publie *Singulari quadam* sur l'organisation professionnelle. Sous Benoît XV, c'est la guerre. Pendant les dix premières années de son règne, Pie XI renforce les rangs des catholiques, puis se lance dans le domaine social avec *Quadragesimo Anno*, *Caritate Christi*, *Divini Redemptoris*. Pie XII est aussi très social avec *Summi Pontificatus* et *Sertum Laetitia*.

Sans impliquer l'égalité des religions, les Papes demandent l'union de tous dans le domaine temporel pour assurer à tous le bien-être physique, condition de bonheur et de bien commun. Cette coopération de gens de toute croyance s'impose du fait que les catholiques seuls ne peuvent opérer cette rénovation, car ils sont partout une minorité parmi les dirigeants qui en portent la responsabilité.

Les Papes attendent des catholiques une action qui ne se borne pas uniquement à la prédication, ni à l'action d'un levain dans la masse. Ils attendent une action concertée avec ceux que les attaques de l'impie groupent naturellement: c'est l'attaque impie contre le fondement de la société qui unit les croyants.

Cette collaboration dans la solution des conflits sociaux qui divisent les hommes constitue les préliminaires de l'union religieuse; une union naturelle doit précéder toute union dans l'ordre surnaturel.

Wilfrid Parsons, S.J., *Inter-Credal Co-operation, in the Papal Documents, Theological Studies*, Vol. IV (June 1943) 159-183.

Répartition internationale des matières premières

En 1919, Ch. Gide avait dénoncé le protectionnisme et le libre échange comme des formes de guerre économique: l'un guerre défensive, l'autre guerre offensive. Il avait préconisé une formule de politique économique internationale fondée sur l'association et sur la constatation des besoins réels et des ressources.

La même préoccupation apparaît dans le discours inaugural prononcé par le président de l'Union coopérative suédoise:

"La coopération, dit-il, diffère... de toute autre forme d'activité économique. Les coopératives ne peuvent pas faire de profits parce que les membres consommateurs ne peuvent pas faire de profits sur eux-mêmes. Tous les membres des coopératives reçoivent, en proportion de leur participation à l'activité de la société, une partie des économies réalisées... Dans la plupart des autres formes d'organisation économiques, le principe est de procurer aux participants le plus grand avantage possible aux frais des *outsiders*. L'échange des marchandises entre les nations est basé sur le même principe... Cela doit conduire inévitablement à la dissension entre les peuples... Le système coopératif offre la

seule méthode capable d'assurer la paix sur le marché mondial des matières premières".

L'orateur note que les choses auraient suivi un autre cours, si la Conférence de 1918 avait adopté le premier des 14 points du président Wilson contre toutes les formes d'ententes internationales privées. Pour démontrer l'impuissance des seuls moyens législatifs à empêcher l'exploitation du public par les monopoles, il montre en exemple les Etats-Unis.

"Notre programme prévoit que les acquéreurs de matières premières doivent payer le coût de la production, le propriétaire recevoir un intérêt sur le capital investi..., les ouvriers recevoir un salaire équitable... La prospérité d'un pays dépendra de la manière dont elles seront utilisées... Pour faire passer dans les faits le principe, il faut imaginer une méthode pour l'exploitation des ressources naturelles. La meilleure serait de créer une organisation pour chacun des produits... Tous les peuples seraient membres de ces associations... Le capital nécessaire à l'achat et à l'exploitation des installations existantes ainsi que le capital de roulement seraient fournis par les Etats-Membres. L'intérêt servi à ces capitaux serait limité. Chaque membre aurait le même droit de vote... le minerai serait vendu au prix de revient... Les frais de transport devraient être à la charge de l'acheteur... Ce sont les principes qui sont appliqués dans une société coopérative".

..Informations coopératives, 20ème année, 1943, no 9.

Essai sur les principes d'une organisation de la paix

Rédacteur en chef de la *Revue d'histoire économique et sociale* et professeur à l'Université de Paris, l'auteur avait composé en France, en novembre 1940, une esquisse d'organisation du monde de demain; il la livre aujourd'hui à ceux qui cherchent à coordonner leurs idées au sujet de la réorganisation des relations internationales de demain.

Les notions préliminaires rappellent la nécessité de bien concevoir les conditions de la paix et en exposent le triple

fondement: politique, économique, moral.

Sous le titre: "Principes d'organisation politique", il réclame le maintien des institutions et des traditions nationales et expose les avantages d'une pluralité d'Etats autonomes. "Faire revivre les Etats indépendants des deux Confédérations germaniques du XIXe siècle ne serait assurément pas violenter les aspirations des populations allemandes, mais bien plutôt les satisfaire". Voilà un point original de la première partie.

La seconde, consacrée aux "Principes d'organisation économique", fait le procès du libéralisme absolu, de l'organisation purement autoritaire, de l'autarcie, et esquisse "un plan d'autarcie mondiale": une "organisation générale de l'économie, comporterait l'exploitation en commun des gisements de matières premières..., celle aussi de tous les moyens de communications..." Et voici maintenant sa note personnelle: "Au lieu d'une unité universelle sur le plan économique, il faudrait... organiser quelques grandes fédérations internationales d'intérêts. Leur composition est imposée par les données géographiques et historiques: a) l'Empire britannique; b) le Continent américain; c) l'Europe occidentale avec ses prolon-

(suite à la page quatorze)

Le Travail et la Vie Syndicale

Organe mensuel officiel de la Confédération des Travailleurs catholiques du Canada

Directeur :

Alphonse Bégin, L.L.L.; L.S.C.
Chef de la publicité.

Chef de la Rédaction:
J.-E.-A. Pin

Collaborateurs:

Alfred Charpentier: président de la C.T.C.C.
Gérard Picard, secrétaire général de la C.T.C.C.
L'abbé Jean Bertrand, aumônier général de la C.T.C.C.
L'abbé Maurice-J. Maher, assistant-aumônier

Questions économiques:

F.-A. Angers, L.S.C., secrétaire général de l'Actualité Economique

Revue des journaux et périodiques:
L'abbé Lambert Bovy, D.Th.

Administrateur:

Yvon Meunier, L.S.C.

Aviseur légal:

Maurice Julien, avocat.

Rédaction et administration:
1231 est. de Montigny — Tél.: FA. 3694

Abonnement:

Un an... 0.60, le numéro 5 sous

Publié par le Secrétariat des Syndicats Catholiques de Montréal et imprimé par l'Imprimerie Populaire, Limitée, 430, NOTRE-DAME EST, MONTREAL

IMPR. ALLIÉS
SYNDICATS CATHOL.-NATIONAUX
MONTREAL CAN.

100%
de notre personnel
appartient au
Syndicat Catholique et
National des Employés
de Magasin
(SD) Inc.

Dupuis Frères

Montréal

865 EST, RUE STE-CATHERINE

MINISTERE DU TRAVAIL DE LA PROVINCE DE QUEBEC

Salaires et Conditions de Travail

Loi de la convention collective
Loi du salaire minimum
Cédules des justes salaires pour les travaux du gouvernement
Service de conciliation et d'arbitrage
Loi du repos hebdomadaire.

Honorable Edgar ROCHETTE, C.R.,
Ministre

Sécurité

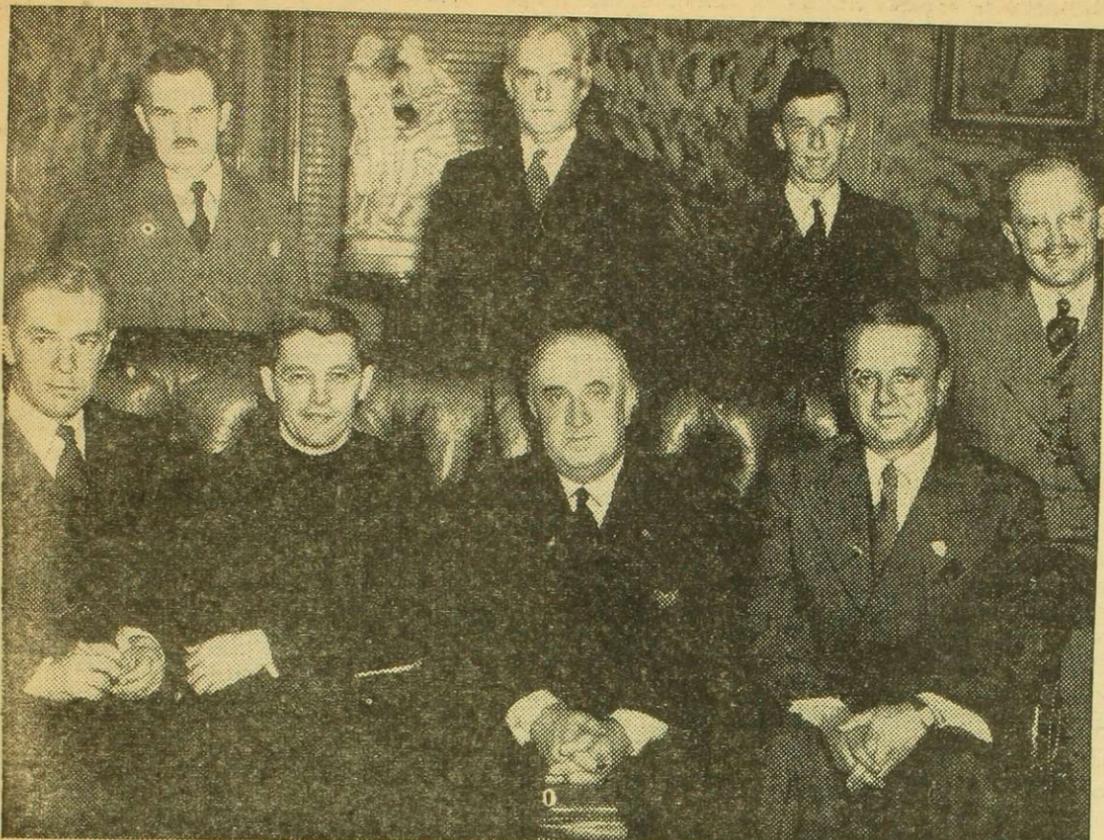
Loi des établissements industriels et commerciaux
Loi des édifices publics
Loi des paratonnerres
Loi des mécaniciens de machines fixes
Loi des appareils sous pression
Loi des mécaniciens en tuyauterie.

J. O'Connell MAHER,
Directeur des Services.

Prévoyance sociale

Loi des accidents du travail
Service de placement provincial
Loi des pensions aux aveugles de Québec
Loi de l'assistance aux nécessiteuses.

Gérard TREMBLAY,
Sous-ministre



A leur réunion générale tenue le 22 octobre à Montréal, les membres de l'Association professionnelle des industriels ont procédé à l'élection de leur Conseil d'administration. Assis; M. Georges Dufresne, secrétaire; R. P. Emile Bouvier, S.J.; MM. Eugène Gibeau, président; Horace Boivin, vice-président; Lucien Bougie, directeur. Debout: MM. J.-E. Huot, James Adams et A. Thibault, directeurs. MM. A.-R. Demers et F. Walden, directeurs n'apparaissent pas sur la photo. — (Cliché la Presse).

Pour une conception plus chrétienne de la vie professionnelle

Nouvelle association d'industriels

La plupart des maux dont souffre l'humanité viennent du fait que les individus ou les groupements mis par un égoïsme étroit et brutal, s'occupent davantage à revendiquer des droits ou des privilèges plutôt qu'à remplir des obligations et des devoirs; on laisse trop souvent au voisin le soin d'accomplir la besogne que nous commandent notre position ou notre rang dans la société.

C'est en christianisant profondément la vie professionnelle que l'on fera disparaître cette déficience chez plusieurs du sens de la responsabilité. Tel est en résumé l'idée dominante qu'un groupe d'industriels ont mise de l'avant le 22 octobre dernier, à Montréal, en jetant les bases d'une Association Professionnelle.

Nous donnons ici un résumé substantiel du discours que prononça M. Eugène Gibeau, le président de cette association.

M. Eugène Gibeau

Du côté patronal, dans le passé, les industriels n'avaient pour organisme d'union qu'une association à base de matérialisme et de commerce. Les industriels se sont rarement donné un coup de main. La concurrence entraînait la méfiance, la jalousie la mésestime. La guerre et le changement des conditions économiques nous obligent à nous unir si nous voulons rester debout. Du côté ouvrier, nous sommes menacés par une vague envahissante d'unionisme violent à base de luttes de classes. Le patron isolé ne peut pas tenir tête à ces organisations qui veulent aujourd'hui s'immiscer dans la direction des usines. Nous sommes responsables en grande partie de la brutalité de certaines unions ouvrières. Or aujourd'hui s'impose un mouvement réactionnaire de la part des industriels. Ce mouvement est d'autant plus urgent que nous sommes menacés dans l'après-guerre par des partis qui ne partagent pas nos méthodes et nos conceptions

Notre mouvement consistera:

a) A promouvoir, répandre et faire mieux connaître dans les milieux industriels ou autres la conception chrétienne de la vie professionnelle, par tous les moyens jugés opportuns ou nécessaires;

b) de susciter et encourager dans les milieux industriels ou autres la création ou l'organisation de services sociaux adaptés aux milieux industriels, dans le but d'y améliorer les relations entre patrons et ouvriers;

c) de promouvoir, par ces activités, tout ce qui peut aider à la reconnaissance et à l'adoption d'une législation sociale susceptible de garantir la paix ou l'accord entre ouvriers et patrons sur le terrain professionnel;

d) plus particulièrement en vue de l'après-guerre, d'unir et resserrer les liens professionnels entre les industriels;

e) d'étudier, en vue du bien commun, les meilleures méthodes pour l'organisation de la production et des échanges.

Des frères

Dans le passé, les patrons croyaient s'acquitter de toutes leurs obligations de conscience du moment qu'ils payaient le salaire convenu. Au delà de la stricte justice et du souci de rendre à chacun ce qui lui est dû, il y a des services, des actes de bienveillance, des secours, qui naissent, qui s'imposent à ceux qui sont capables de les fournir et cela en vertu de la charité, c'est-à-dire en vertu du fait que les hommes ne sont pas, avant tout, les uns à l'égard des autres, supérieurs ou inférieurs, patrons et ouvriers, mais des frères. Le fondement de ce devoir repose sur la morale chrétienne. Le patron a un devoir d'état et un devoir d'état

très grave de donner au personnel qu'il embauche un milieu et des conditions de travail tels qu'ils ne l'exposent pas à des tentations graves contre la vertu. Ces principes, voici en pratique comment ils s'appliquent dans l'industrie:

1° Les dirigeants des entreprises industrielles et commerciales doivent devenir de plus en plus conscients de la responsabilité morale qui leur incombe;

2° Ils doivent considérer les jeunes travailleurs non pas comme des producteurs mais comme les hommes qu'ils doivent former et éduquer à la vie chrétienne du travail;

3° Ils veilleront à ne donner aux jeunes travailleurs que des contremaîtres, des instructeurs, qui soient d'une moralité irréprochable et qui aient conscience de leurs responsabilités dans l'éducation chrétienne;

4° Dans la nomination de leurs contremaîtres les patrons devront attacher beaucoup plus d'importance à leur valeur morale;

5° Les patrons devront avoir des règlements d'usine qui visent à la protection des moeurs. Des affiches au sujet de la tenue, des moeurs et de la propreté devraient être apposées dans les ateliers. Bref, les dirigeants industriels veilleront à relier plus intimement la vie de travail avec la vie familiale; ils rechercheront les occasions d'engager la responsabilité des parents dans l'embauchage, l'apprentissage, le paiement des salaires et les conditions de travail des jeunes salariés.

Améliorer les relations industrielles

L'action sociale d'un patron découle du fait qu'il a charge d'âmes et que des ouvriers sont à sa charge. Je rappelle aux patrons que le progrès ne consiste pas dans l'accroissement des importations et des exportations, du commerce et de l'outillage industriels; il ne consiste pas dans la multiplication des chemins de fer et des télégraphes, moins encore dans les conquêtes et les annexions; la vraie prospérité d'une nation ne dépend d'aucune de ces choses, mais de l'accroissement de la santé, du bonheur, de la dignité des êtres humains dont elle se compose; et c'est un privilège incomparable et une ambition élevée de pouvoir contribuer pendant sa vie, en quelque mesure, à une si noble tâche. En pratique, l'industriel améliorera les relations entre patrons et ouvriers par le service social, ou les services de bien être. Ce service social doit être une forme de liaison, d'amitié et d'entraide entre les hom-

mes, créant une atmosphère favorable entre eux.

Promouvoir une meilleure législation sociale

N'est-ce pas là un domaine d'action facile pour les industriels qui détiennent le capital, la finance et le travail? Si tous ensemble, au lieu de suivre les directives de certaines associations d'affaires, nous poussons les allocations familiales, nous encourageons publiquement une politique du logement ouvrier, si nous exigeons les vacances ouvrières, nous accomplirons ainsi ce devoir de collaboration sociale auquel les industriels ont manqué dans le passé. Nous pourrions utiliser notre influence, notre prestige, notre force, afin d'accélérer la réalisation des réformes sociales.

Enfin resserrer les liens d'amitié entre les industriels par l'entraide et la collaboration entre nous.

Le programme d'action de notre association professionnelle comprend d'abord: 1° l'action de chaque industriel dans son usine. Cette action comprend: a) le paiement de salaires convenables; b) l'introduction du bien-être social ou du service social dans son industrie; c) la meilleure entente entre patrons, contremaîtres et ouvriers.

2° L'action de l'industriel au dehors. Cette action se manifestera par les réformes suivantes: a) exprimer publiquement une attitude chrétienne sur des problèmes de grande importance tels que le syndicalisme, la C.C.F., la législation sociale; b) répandre ces opinions à la radio, la revue, qui sera le bulletin social des industriels, et des publications nombreuses sur les problèmes actuels.

3° L'industriel devra payer d'exemple par ses actes.

Pour faciliter ce travail, l'Association aura son service d'échange, son secrétariat à l'édifice Confédération.

298,000,000

Ce chiffre prodigieux est le total en verges de la marchandise de coton produite pour fins de guerre par la Dominion Textile depuis le commencement des hostilités.

A la base de ce succès sont les hommes et les femmes qui font partie de l'organisation — les employés des filatures, les artisans fiables; les techniciens experts qui ont développé de nouveaux usages de guerre pour le coton; la direction qui a su préparer les affaires de façon à rencontrer les difficultés de la production en temps de guerre.

A la base de ceci aussi est le fait qu'une organisation solide, déjà établie lorsqu'éclata la guerre fut prête à s'adapter aux besoins vitaux de la nation... prête à faire les modifications ou agrandissements nécessaires dans ses établissements sans l'aide du gouvernement.

Le chiffre des salaires est de deux fois plus élevé aujourd'hui qu'il ne l'était lorsque la guerre éclata (dû, partie à l'augmentation du travail, partie parce que la moyenne des salaires horaires des employés des filatures est plus élevée qu'en 1939 de 42.2 pour cent) et les taxes sont maintenant 30 fois ce qu'elles étaient en 1939.

DOMINION TEXTILE
COMPANY LIMITED

Le programme politique de longue portée de l'hon. A. Godbout

La politique provinciale du Québec depuis trois ans, sous la direction et l'impulsion de M. Godbout, a tenu à garder à notre province, dans le Canada en guerre, la place enviable qu'elle y avait au temps de paix. C'est à cette politique de M. Godbout que nous devons d'avoir vu reconnu l'effort de guerre de notre province. Il a fallu pour cela triompher des suspicions créées contre nous dans les autres provinces canadiennes et à l'étranger; il a fallu combattre certaines tendances funestes à l'isolement; il a fallu nous montrer tels que le plus grand nombre d'entre nous veulent être et paraître aux yeux des autres, c'est-à-dire un peuple intelligent, éveillé aux graves problèmes de l'heure, désireux et capable de jouer son rôle, jaloux de ses droits et de ses prérogatives, mais conscient de ses devoirs.

Dans cette oeuvre de redressement, M. Godbout a pleinement réussi, mais sa tâche n'est pas terminée. La politique qui s'est formulée à Québec depuis 1939 prépare à notre province pour l'après-guerre un essor proportionné à notre contribution au conflit et qui, dans le domaine économique, entre autres, nous dédommagera des sacrifices et des épreuves aujourd'hui communes à tous les Canadiens.

Mais rien de tout cela ne surviendra par hasard. Notre province a besoin pour cela d'un programme de longue portée, tel que l'a conçu l'hon. M. Godbout et dont le développement exige la stabilité politique. Nous avons vu le Canada traverser quatre années de guerre. Nous avons vu la province de Québec, sous la direction de l'hon. Adélar Godbout, gagner durant la guerre et à cause de la guerre un prestige qui a connu son apogée dans le choix de la capitale provinciale comme lieu d'une conférence internationale. On ne saurait nier, après cela, que M. Godbout a vu loin et qu'il a vu grand.

Récemment, des élections générales dans la province d'Ontario et des élections complémentaires dans quatre divisions fédérales ont donné aux électeurs, en pleine guerre, l'occasion de voter, c'est-à-dire d'exercer la prérogative qui est à la base de tout notre système de gouvernement démocratique.

On connaît le résultat et il s'agit moins ici de l'analyser en détail que d'en détacher, pour notre édification et notre conduite future, quelques réflexions générales. On ne saurait se tromper en disant que l'orientation du vote populaire a confirmé, une fois de plus, l'existence d'une tendance de l'électorat, en temps de guerre, à voter aveuglément contre quelque chose plutôt qu'à voter raisonnablement pour quelque chose. Dans les élections provinciales comme dans les élections fédérales dont nous venons d'être les témoins, ceux qui ont voté ont voulu, dans la majorité des cas, changer, chambarder l'état de choses existant. Ils ont eu le dernier mot parce que ceux

qui favorisaient le contraire ont négligé d'exprimer leur opinion.

Nous sommes aujourd'hui devant le fait accompli. Les électeurs, qui étaient les maîtres absolus de leur sort le jour du vote, sont aujourd'hui prisonniers, et pour longtemps, de la situation qu'ils ont créée. S'il s'en trouve qui ont voté avec légèreté ou avec passion, sans peser l'enjeu, ils auront maintenant tout le temps de réfléchir. A ceux qui sont satisfaits on ne peut que reconnaître le droit de l'être; à ceux qui regrettent leur geste on ne saurait qu'offrir des exhortations à la sagesse pour l'avenir, pour le moment où,

dans la majesté, hélas! souvent méconnue d'une élection démocratique, ils auront de nouveau la chance de faire entendre la voix du peuple.

La guerre domine aujourd'hui toute notre existence et même lorsqu'elle sera finie nous nous ressentirons longtemps de ses effets. Ce n'est pas un vote donné inconsidérément qui pourrait aujourd'hui, comme par miracle, tirer notre province hors d'une guerre qui étreint une cinquantaine de nations et qui embrasse les cinq continents. Et ce n'est pas, demain, un vote donné aveuglément qui pourrait effacer chez nous les conséquences de la guerre. Si l'on y réfléchit, on comprend vite, même, que dans les circonstances graves où nous nous trouverons, les votes donnés sans mûre réflexion, dans un mouvement d'impatience, pourraient dangereusement empirer les choses, pour notre

province, au lieu de les améliorer. Plus que jamais, il faudra réfléchir et éviter les embardées.

Nous compatissons aujourd'hui au sort de la France et si l'on nous demandait de définir les raisons de sa défaite, nous en rejeterions la responsabilité sur ses gouvernants, élus du peuple à une époque où les électeurs français pouvaient encore voter librement. Ce n'est pas la démocratie qui est ici responsable, mais l'usage qu'en ont fait les hommes. L'expiation peut être quelquefois terrible et disproportionnée à la gravité de la faute.

Nous sortirons victorieux de la guerre, avec un régime démocratique intact. Il est certain que nous n'expierons pas par une défaite militaire nos péchés électoraux passés, si nous en avons sur la conscience. Mais même victorieux nous pourrions connaître, dans notre province pourtant si ri-

che, des épreuves sans nombre si, à notre tour, nous ne savons pas choisir les meilleurs gouvernants et si nous faisons l'erreur d'arrêter le programme politique provincial conçu par M. Godbout, qui est aujourd'hui en plein développement et qui achemine les Canadiens français, au milieu de la nation canadienne, vers la grande destinée qui peut être la nôtre si nous savons nous conduire comme des hommes parmi les hommes. (Comm.)

Des élections à l'horizon

▲

LISEZ

LE DEVOIR

pour être renseigné de façon impartiale.



Aux Unionistes de la Province de Québec

HÂTONS LA VICTOIRE!

Pour que le 5e Emprunt de la Victoire atteigne son objectif, il faut que chaque Canadien achète plus d'obligations qu'auparavant. Nos combattants mènent une offensive irrésistible. Nous qui sommes ici à l'abri du danger, nous ne pouvons refuser de leur donner tout l'appui qu'ils méritent. Ce n'est pas le temps de ralentir nos efforts. Nos soldats, nos marins et nos

aviateurs ont une confiance absolue en leurs chefs. Vos chefs ouvriers vous demandent d'unir, vous aussi, vos forces contre l'ennemi commun. Travailleurs de la province de Québec, hâtons la Victoire en achetant des obligations jusqu'à la limite de nos ressources. C'est pour nous que nos combattants risquent leur vie; c'est pour eux que nous prêtons notre argent.

La Fédération Provinciale du Travail du Québec

Elphège Beaudoin
ELPHÈGE BEAUDOIN—Président

Conseil des Métiers et du Travail

Paul Fournier
PAUL FOURNIER—Président

La Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada Inc.

Alfred Charpentier
ALFRED CHARPENTIER—Président

Conseil Central des Syndicats Nationaux de Montréal

G. A. Gagnon
G. A. GAGNON—Président

Congrès Canadien du Travail

Paul E. Marquette
PAUL E. MARQUETTE—Directeur Régional

Conseil du Travail de Montréal

Théodore Prézeau
THÉODORE PRÉZEAU—Président

Est-ce que ceci dépasse vraiment les forces humaines ?

L'une des plus graves questions qui puissent se poser devant les esprits — A propos de Shawinigan, de Halifax et d'autres conflits ouvriers

(Nos lecteurs tireront de grands profits à méditer l'article suivant, écrit par un journaliste d'une longue expérience, M. Omer Héroux, rédacteur en chef au journal Le Devoir):

Nous n'essaierons pas de démêler ici l'imbroglio de Shawinigan ni de faire le partage des responsabilités entre patrons, ouvriers et syndicats. Ce que nous voulons retenir de ce nouveau conflit, c'est une leçon qui se dégageait pareillement de celui de Halifax, et de combien d'autres? une leçon d'autant plus éloquente, d'autant plus pressante que ces conflits se multiplient d'une façon alarmante.

Quand il s'agit, comme dans le cas de Halifax et dans celui de Shawinigan, de faits susceptibles d'avoir sur la guerre une répercussion directe, on y insiste, cela est tout naturel, avec un soin particulier.

Les observateurs ne peuvent manquer d'être frappés de l'absurdité de situations comme celle de Shawinigan, où l'interruption du travail entrave la production d'un produit essentiel à certaines fabrications de guerre, comme celle de Halifax où l'expédition d'un matériel ou de munitions toutes prêtes se trouve retardée.

Et l'on comprend qu'un pareil état de choses, avec ses conséquences évidentes, fournisse un commode argument aux adversaires des réclamations ouvrières.

* * *

Mais il faut regarder au delà de ces faits particulièrement frappants, si l'on ose dire.

Il n'y a pas que les interruptions de travail affectant la guerre qui soient grosses de conséquences désagréables pour tous, et donc singulièrement à déplorer.

Rappelons-nous la courte grève du tramway et les ennuis qui en ont été la cause. Songeons à ce qu'aurait pu donner une interruption généralisée du travail des employés de la ville. Pensons un moment au fait que l'habitabilité de milliers de maisons, et donc la santé de milliers et de milliers d'individus peuvent dépendre d'une suspension de travail plus ou moins prolongée dans les houillères.

Et nous ne parlons point du retentissement de pareille interruption sur la vie de l'industrie, avec ses multiples répercussions jusque dans les vies particulières les plus modestes.

* * *

Chose singulière, beaucoup de gens paraissent n'envisager les grèves que comme des incidents qui n'intéressent que les participants immédiats. On dirait qu'ils raisonnent à la façon des personnages d'un vieux roman de Jules Verne qui, voyant deux individus se quereller, disent: **Eh! bien, nous allons vous enfermer, avec des revolvers solidement armés, dans un wagon vide et, dans trois minutes, nous viendrons ramasser ce qui restera de vous...**

En fait, pareil désintéressement des suites de la querelle ne devrait pas être possible. Il n'est pas une grève qui ne risque d'avoir et qui, effectivement, n'ait sur des tiers des répercussions plus ou moins graves. Dans certains cas, cela est d'une éclatante évidence et atteint tant de gens qu'on ne peut s'empêcher de le remarquer. En d'autres, ces conséquences, pour être moins voyantes, ne sont pas moins certaines. Demandez-le, par exemple, aux camionneurs privés d'ouvrage parce qu'il y a grève dans telle industrie. Demandez-le aux ouvriers de

telle autre industrie contraints au chômage parce qu'on a cessé le travail dans telle fabrique dont, plus ou moins, elle dépend. Demandez-le aux petits fournisseurs dont les comptes sont en souffrance...

Les intéressés immédiats n'y paraissent pas songer. Ils raisonnent comme les soldats qui de ce temps-ci détruisent, avec regret sans doute, tant de richesses: nécessité de guerre.

* * *

Mais un pareil état de choses peut-il indéfiniment durer? Le rêve d'un instrument de paix internationale hante tous les esprits.

L'énorme difficulté, c'est qu'il n'existe point de pouvoir supra-national, désintéressé, capable de se faire obéir de tous et qui pourrait imposer sa volonté aux récalcitrants, devant lequel ceux-ci, souvent, seraient heureux de s'incliner parce qu'ils pourraient alors, sans perdre la face, faire les concessions nécessaires.

Mais à l'intérieur des Etats, il n'en est pas de même. Il y a là un pouvoir souverain, gardien de l'intérêt général, qui peut, ou qui devrait pouvoir imposer sa volonté à tous.

Est-ce que la création d'un régime qui saurait à la fois sans interruption de travail, départager les conflits entre patrons et ouvriers, assurer à tous le maximum de justice possible et protéger les tiers, épargner aussi à l'ensemble du pays des pertes inutiles, est-ce que la création d'un pareil régime dépasse vraiment les forces humaines?

* * *

Nous posons une fois de plus la question. Elle est l'une des plus graves, des plus grosses de conséquences qui puissent aujourd'hui se dresser devant les esprits.

Omer HEROUX
(Le Devoir) 26 octobre 1943

Les conditions essentielles d'un mode de vie chrétien

Nos lecteurs aimeront sans doute à connaître les conditions essentielles d'un mode de vie chrétien que posait la lettre collective des archevêques de Westminster, de Liverpool, de Birmingham et de Cardiff, d'Angleterre, et du pape de Galles:

1. Un salaire suffisant pour vivre, pour assurer un certain confort et pour permettre d'épargner.

2. Le paiement d'un tel salaire devrait être assumé par l'industrie d'abord.

3. Les facteurs déterminants seraient les conditions de travail fixées par contrat,

la capacité de payer de l'industrie et le minimum, fixé par contrat, pour une famille moyenne.

4. Lorsque l'employeur ne pourrait pas payer le minimum, la différence serait comblée par un fonds constitué à même un pourcentage des salaires ou par l'Etat.

5. La femme ne devrait pas être obligée de travailler pour assurer un revenu minimum.

6. Personne ne devrait être obligé de dormir dans un vivier; chaque famille devrait avoir sa chambre de bain et des conditions d'hygiène satisfaisantes; les taudis devraient

être abolis.

7. Un ban sur le commerce des médicaments et appareils servant à la limitation des naissances.

8. Un ban sur les livres obscènes déterminés par un bureau de censure.

9. Une éducation religieuse conforme aux désirs des parents et accessible à tous les enfants.

10. L'énorme inégalité dans la distribution des richesses et le contrôle de la vie des masses par un nombre comparativement restreint de riches sont contraires à la justice sociale.

Encouragez nos annonceurs

Pharmacie PINONNAULT
1390 Ontario Est. coin Plessis
MONTREAL
Tél. AMherst 5544 - CHerrler 0376

SECRETARIAT DE LA PROVINCE DE QUEBEC
Hon. Hector PERRIER C.R., ministre
Jean BRUCHESI, sous ministre
Les Ecoles d'Arts et Métiers
COURS DU JOUR ET DU SOIR
dans les principaux centres industriels de la province
7345, RUE GARNIER
Tél. CRescent 2151

L'AUXILIAIRE PRECIEUX

Gardienne fidèle des épargnes en temps de paix, la Banque assume une double mission en temps de guerre: elle concourt à la sécurité financière du pays et elle protège l'avenir de chacun de ses déposants.

LA BANQUE PROVINCIALE DU CANADA

Bulletin d'abonnement:

LE TRAVAIL ET LA VIE SYNDICALE
Organe officiel de la C.T.C.C.
1231 est, de Montigny, Montréal.

Vous trouverez ci-inclus \$..... pour un abonnement de..... an à votre journal.

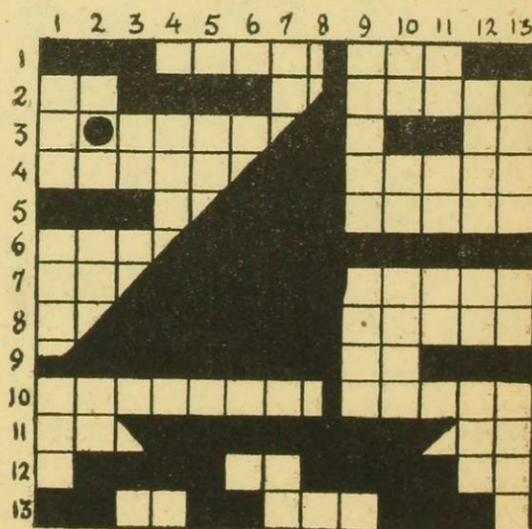
Nom

Adresse

Abonnement: 12 mois \$0.60 — 24 mois \$1.00
(Chèque payable à "Le Travail et la Vie Syndicale")

ABONNEZ-VOUS A VOTRE JOURNAL

Mots croisés



HORIZONTALEMENT

- Adverbe. — Débit de boisson. — 2. Lettre de l'alphabet grec. — Représentations d'une chose dans l'esprit. — 3. Sommet d'une montagne. — Mesure chinoise. — 4. Qui ne monte ni ne baisse en parlant de la mer. — Pâte pour nettoyer les dents. — 5. Grand tonneau. — 6. Prénom masculin. — 7. Préposition.....Lois, ordonnances. — 8. La dépense qu'on fait en dinant dans un voyage. — 9. Conjonction. — 10. Rangée de touches d'un piano. — Non. — 11. Coups de baguettes donnés sur le tambour. Préposition qui signifie de, par. — 12. Mot invariable qui signifie moitié. — Préfixe qui indique la répétition. — 13. Sans ornement. — Fille aînée de Laban.

VERTICALEMENT

- Genre d'oiseaux passereaux. — Près de (vieux français). — Eclat de voix poussé avec effort. — 2. Pronom personnel. — Note de la gamme. — 3 Pronom démonstratif. — 4. Espace de terre entouré d'eau. — 5 Pronom personnel. — 7. Connaissance d'une chose. — Pronom personnel. — 9. Petite charrue qui sert à biner. — Lieu de délices. — 10. Préposition latine. — Fleuve d'Italie. — Exprimée au moyen de la parole. — 11 Préfixe latin qui marque le retour à un ancien état. — Préfixe privatif. — Dans, en anglais. — 12 Action de s'élançant. — Pronom personnel — Rivière de Bavière. — 13 Paysage. — Pronom personnel. — Genre d'oiseaux échassiers.

Abonnez-vous à votre Journal, il est votre défenseur

Vous mentez M. Hachette

(Suite de la 1ère page)

a déjà fait respecter contre les assauts de l'Internationale dans le cas de l'usine d'aluminium d'Arvida, était, vous le savez, un contrat légalisé par le gouvernement, qui n'imposait pas l'atelier fermé, respectait par le fait même la liberté syndicale, tandis que le contrat des unions internationales dans les moulins de papier n'était qu'un "gentleman's agreement", ou pour mieux dire, n'était qu'un pacte sournoisement conclu par une minorité d'"internationaux" dans la plupart des quatre moulins intéressés et imposait l'atelier fermé à

une majorité d'employés hostiles à l'Union Internationale.

VOILA M. HACHETTE, la VERITE toute crue dans cette affaire des papeteries du Lac Saint-Jean et dont l'enquête royale n'a fait que soulever un coin du voile. Nous en savons cependant suffisamment pour vous dire, M. Hachette, que, comme cela vous arrive souvent, vous avez encore **MENTI EFFRONTÉMENT**.

Alfred CHARPENTIER,
président de la C.T.C.C.

Au dehors et au dedans

EN PERSPECTIVE

L'industrie de la Compagnie Barrett de Montréal est en voie de s'organiser. Mardi, le 19 octobre, avait lieu une première assemblée des employés des Usines Barrett. Comme cette industrie se rapproche des Industries de la Pulpe et du Papier, M. Philippe Lessard, président de la Fédération de la Pulpe et représentant de la C.T.C.C. au Conseil régional du Travail, avait accepté de présider la réunion. M. Marchand, secrétaire de la Fédération de la pulpe, accompagnait M. Lessard.

AUTOUR DU PETRIN

Les boulangers peuvent travailler autour du pétrin... ce qui ne veut pas dire qu'ils sont dans le pétrin. Présentement, il s'agit du renouvellement de la Convention collective de cette industrie. A quelle condition? C'est ce qu'ils voudraient bien savoir!

A Montréal, les boulangers et les vendeurs de pain... qui s'intéressent à leurs affaires... suivent les assemblées qui se tiennent à l'édifice des Syndicats.

UN BEAU GESTE

A Magog, les employés de la Dominion Textile ont contribué récemment à une souscription. Le montant collecté servira à l'achat d'un grand crucifix qui sera bientôt installé dans un des départements de l'usine.

AU CERCLE LEON XIII

Jeudi soir, 21 octobre, les membres du Cercle Léon XIII et leurs amis se réunissaient pour fêter le 25ème anniversaire de fondation.

Les gens de Québec viennent nous visiter... M. Henri Petit, secrétaire de la Fédération des Cercles d'Etudes, eut un bon mot pour Montréal.

VOULEZ-VOUS SAVOIR?

Ce qui se passe...

Ce qui se fait...
Ce qui se dit...

à propos des activités ouvrières nationales... lisez le journal "Le Travail et la Vie Syndicale", assistez aux assemblées.

AUX HOPITAUX

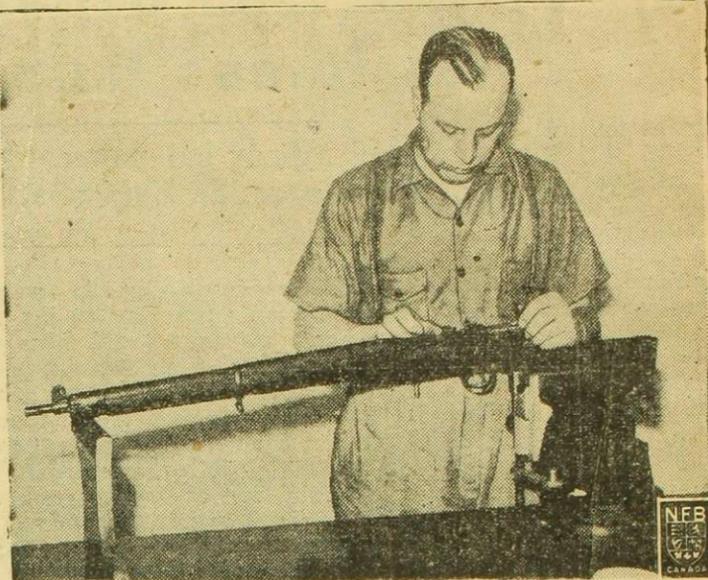
L'organisateur de l'Association des Employés d'Hôpitaux de Montréal travaille ferme pour que le décret qui concerne ces Institutions soit mis en vigueur aussitôt que possible. Nombreux sont les employés d'hôpitaux, de crèches, d'asiles, de sanatoriums, d'hôpitaux privés, des hospices, qui attendent... et avec quelle patience!

LES CONCIERGES

La Commission scolaire de Montréal a présentement sur la table une demande de la part des concierges de ses écoles. Ceux-ci désirent que leur union soit officiellement reconnue. A quand la réponse?

Le FURETEUR

SUBSTANTIELLES ECONOMIES REALISEES DANS NOTRE PRODUCTION DE GUERRE



En revisant le dessin du cran de mire de nos fusils militaires, on économise 143,800 livres d'acier, 319,000 heures de travail, et on libère plus de 37 machines-outils.

Grâce à des substitutions et à des dessins révisés, l'industrie de guerre canadienne économise plus de 2,000,000 de livres de métaux nécessaires, 1,760,000 heures de travail, et une économie en espèces de plus de \$1,350,000 par année, tout en libérant plus de 264 machines-outils.

Un exemple typique de cette innovation nous est fourni par la revision du dessin du cran de mire pour nos fusils militaires. C'était autrefois une pièce compliquée, formée de 7 parties composantes. On fabrique cet objet aujourd'hui en un morceau seulement, économisant 143,000 livres de métaux nécessaires par année, 319,000 heures de travail, tout en libérant 37 machines-outils, qui seront employées à d'autres fins plus essentielles. Le coût de production lui-même est baissé de \$300,000, ce qui n'est pas si mal.

Notre fusil militaire, connu sous la classification de Fusil no 4, série 1, est une version de la carabine Lee-Enfield, employée en Angleterre. On le fabrique dans une usine canadienne, d'après les spécifications du gouvernement britannique. Les problèmes de production furent énormes dès le début. On n'avait pas une quantité suffisante de machines-outils, les ouvriers spécialisés manquaient, le métal se faisait rare, de même que les matériaux essentiels.

Dans beaucoup de cas, durant l'élaboration du programme d'armement canadien, on se rendit compte que ces problèmes survenaient à cause de spécifications préparées en temps de paix, alors que les matières premières étaient abondantes et faciles à obtenir, que la main-d'oeuvre était facile à trouver, et que les machines-outils n'étaient pas en grande demande. Le département des Munitions et Approvisionnements, qui avait à coordonner tout le programme, vit l'ampleur de l'équation à résoudre. Et comme toutes les difficultés, ou à peu près, provenaient des spécifications, il ne restait qu'une solution, la plus logique: modifier les spécifications.

Le changement apporté au dessin du cran de mire de notre fusil militaire fut le résultat de cette politique, économisant d'importantes quantités d'acier carboné, libérant une quantité considérable de machines-outils et de main-d'oeuvre. Ce changement ne fut pas le seul apporté. On substitua à l'acier, le zinc, plus abondant, pour fabriquer l'embouchure de la gaine pour la baïonnette, et pour la plaque rivée sur la crosse, qu'on fabriquait autrefois en cuivre. Tous ces changements, et d'autres encore, apportèrent d'appréciables économies, en même temps qu'ils résolvaient d'ardus problèmes de production.

LE NID DES GUEPES



Don gracieux du journal "Le Nouvelliste", des Trois-Rivières, P.Q.

LES DEVOIRS DE GUERRE DU CITOYEN...



La guerre impose de si lourdes obligations financières que chaque citoyen doit pratiquer une épargne rigoureuse, systématique et pleine de détermination. Pour vous aider à le faire, la Banque de Montréal vous offre un Compte d'Epargne spécial; où déposer à chaque jour de paye le montant nécessaire pour acquitter à l'échéance vos obligations de guerre.

BANQUE DE MONTREAL

Victoriaville, la reine des Bois Francs

Victoriaville au début

Il y a quelque 75 ans, Victoriaville n'était qu'un point sur la carte du Dominion du Canada, une simple station de chemin de fer du Grand-Tronc sur les bords de la rivière Nicolet, où on descendait pour se rendre au village d'Arthabaska, le chef-lieu du comté de ce nom situé à trois milles de distance. Le modeste village qui s'établissait autour de cette station n'était reconnu comme municipalité distincte qu'en 1863; il prenait alors le nom de Victoriaville en l'honneur de l'illustre et immortel Reine qui régnait en Angleterre.

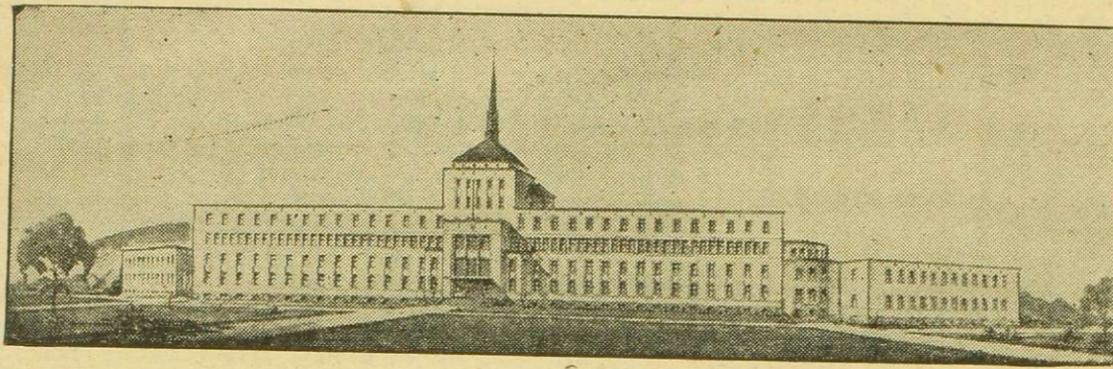
Au sujet du nom donné à Victoriaville, il est très intéressant d'en raconter les origines. Nous voyons, dans "Les notes géographiques de la province de Québec" (M. Roy), que, dans ce temps-là, il y avait deux hommes qui se disputaient la suprématie dans cette partie du canton d'Arthabaska: M. Julien Demers et le Père Foisy, de vieille mémoire. M. Demers avait acquis une certaine popularité et était l'homme d'affaires de l'endroit. M. Foisy, qui était arrivé de la Californie vers 1855, était un homme épris de civisme et qui rêvait la domination de sa localité.

Alors qu'il était question d'ériger une localité autonome, M. Demers, qui avait son point d'orgueil, avait tenté de donner son nom à la municipalité et de la faire appeler "Demersville". M. Foisy fit la cabale contre ce nom de Demersville, prétextant que c'était trop d'honneur pour M. Demers. Il proposa à son tour que la municipalité fut appelée "Foisyville". Pour régler la question, on proposa alors le nom de la Souveraine régnante, **Victoria**.

C'est le 18 mai 1861, que le nom de la Reine Victoria fut attaché au village; il y est toujours resté.

Cette même année, le 12 octobre 1861, eut lieu la première excursion sur voie ferrée du Grand-Tronc.

Dans le temps il y avait le commerce du bois. Il y avait aussi une grande tannerie, dont les succès furent remarquables. Les archives nous font voir enfin que, dans ces années-là, on avait tenté la production de liqueurs suscep-



Vue générale du Collège des Frères du Sacré-Coeur à Victoriaville.

tibles d'améliorer le procédé connu pour tanner le cuir.

En 1890, il y avait tout près de mille habitants dans Victoriaville. En 1900, la population se chiffrait par 1605 âmes. Aujourd'hui, on compte près de 12,000 habitants.

Le commerce:

A cette époque les colons apportaient leurs produits (bois, écorces, grains), se faisaient donner des coupons où s'inscrivaient leurs ventes de produits et les acomptes qu'ils recevaient en marchandises. C'était la manière de procéder et on se choisissait des magasins de confiance pour troquer les produits contre les marchandises. L'automne, à l'époque des taxes, du paiement du banc à l'église, etc., on venait chercher l'argent nécessaire sans exiger plus.

Le progrès a balayé ces organisations primitives; les banques sont venues et elles ont donné à notre économie une vie nouvelle.

Paroisse de Victoriaville:

Le 12 octobre 1863, Mgr Thomas Cooke, évêque des Trois-Rivières, érigea canoniquement la paroisse de Ste-Victoire d'Arthabaska. Ce décret fut sanctionné par le gouvernement provincial le 30 juin 1864.

L'histoire paroissiale de Ste-Victoire commence donc en 1863. Pour les années antérieures, il faut recourir à l'histoire de Saint-Christophe.

Victoriaville aujourd'hui

Administration municipale:

Victoriaville est sous la direction d'un maire et de six échevins. Ces membres du

conseil municipal nomment le trésorier, (M. Roger Fortier), l'aviseur légal (Me Germain Lacoursière), le chef de police (M. Alexandre Boucher), et les autres fonctionnaires de la municipalité.

Le maire et les échevins sont élus pour un terme de deux ans. A chaque année trois des six échevins sortent de charge et sont remplacés, s'ils ne sont pas réélus.

Le maire actuel est le Dr Félix Champagne, M.V. Les échevins sont: MM. J.-R. Alain, Léopold Bérubé, Arthur Gamache, Alphonse Houle, Hector Laflamme et Thomas Grégoire. Le greffier est Me Raymond Beudet. Ils administrent la ville d'une manière prudente et en même temps progressive.

Pouvoir d'eau:

Il y a un barrage à Victoriaville sur la rivière Nicolet. Nous remarquons de très jolis chalets sur les rives de ce cours d'eau.

Une autre rivière, la rivière Beudet, fournit à la ville l'eau dont elle a besoin. L'eau est pompée au moyen de quatre pompes centrifuges. (Deux électriques et deux à la gazoline), qui ont une capacité de 5,760,000 gallons par jour. Un filtre très moderne distribue aux citoyens de Victoriaville une eau des plus hygiéniques.

Transports

Le chemin de fer Canadien National met Victoriaville en communication avec tous les centres importants du Canada, à l'est, à l'ouest, au nord et au sud.

L'été, un service d'autobus relie Victoriaville à tous les

points de la province et du pays.

Pouvoir électrique:

Victoriaville est desservie par la Shawinigan Water and Power Company. L'origine de cette compagnie remonte au 27 octobre 1897, alors que M. John Joyce, d'Andover, Mass., acheta du gouvernement canadien le droit d'employer l'eau de la rivière St-Maurice pour fins de pouvoir. Quelques temps après, M. Joyce s'adjoignit quelques autres personnes et organisa la Shawinigan Water and Power Co., qui fut incorporée par acte spécial de la Législature québécoise le 15 janvier 1898. La première livraison d'énergie fut faite le 1er juillet 1901 à la ville de Shawinigan Falls et à la Pittsburg Reduction Company. Il est intéressant de noter, au nombre des contracteurs employés à la construction de la première usine génératrice, les compagnies suivantes: L. P. Morris Co., de Philadelphie, Pa., Westinghouse Electric & Mfg. Co., de Pittsburg, Pa., The Hoffman Engineering & Contracting Co., de Philadelphie, Pa., etc.

En 1906, la Continental Heat & Light Co., subsidiaire de la Shawinigan Water & Power Co., commença à livrer du pouvoir à l'Arthabaska Water & Power Co., pour fins de revente à la ville de Victoriaville. En 1923, la Shawinigan Water & Power Co., acheta l'Arthabaska Water & Power Co.

La ville de Victoriaville est desservie par cinq lignes indépendantes de 60,000 volts chacune, et l'équipement actuel peut porter au delà de 2,000 chevaux-vapeur. La compagnie a 2,500 clients dans la seule ville de Victoriaville.

Industries

Meubles et bois:

La province de Québec possède 90 des 332 fabriques de meubles du Canada. A Victoriaville spécialement, nous avons deux grandes manufactures de meubles: la Victoriaville Furniture Limited qui, avec 275 employés, est la plus importante du genre au Canada; la Eastern Furniture Limited suit de près avec 200 employés. Nous avons aussi la Eastern Woodwork Co., qui produit certains petits objets de bois et emploie 65 hommes. En outre, Victoriaville Specialties Mfg. s'est spécialisée dans la fabrication d'ameublements de chambre pour enfants et de garde-robes. Cette industrie naissante emploie déjà 40 ouvriers. De plus, J.-E. Hébert, Enrg., opère un moulin à scie. Enfin, deux contracteurs généraux fabriquent certains articles indispensables à la construction: Alfred Blais et Bouchard & Fils.

La Coopérative Fédérée de Québec — succursale de Victoriaville — fabrique des boîtes à beurre et à fromage. Elle emploie environ 100 hommes. Les profits de cette succursale sont remis en ristourne aux sociétaires de la Coopérative.

Tissus:

Avec une production annuelle dépassant \$184,000,000, un capital investi excédant \$153,000,000 et environ 60,000 employés, la province de Québec produit environ 50% de la production totale des tissus au Canada.

A Victoriaville même, il y a trois compagnies bien organisées qui fabriquent des vêtements pour hommes: la Fashion-Craft Mfrs Ltd., qui emploie au delà de 400 ouvriers tant hommes que femmes, la Rubin Brothers, 125 hommes et 175 femmes, et le C. M. T. Inc., 30 hommes et 65 femmes.

La Cie Utility Textile, Inc., ouvrit tout dernièrement une manufacture de hardes.

Constructions:

L'accroissement de l'activité industrielle à Victoriaville se démontre facilement par le nombre de résidences construites.

Durant les premiers 10 mois de 1940, on a construit à Victoriaville (suite à la page 10)

HOMMAGE DU

Conseil de Ville de Victoriaville

Dr Félix CHAMPAGNE, maire,
M. Roger FORTIER, trésorier,
Me Raymond BEAUDET, greffier

J.-R. ALAIN,
Léopold BERUBE,
Arthur GAMACHE

ECHEVINS

Alphonse HOULE,
Hector LAFLAMME,
Thomas GREGOIRE.

C.-E. LARIVIERE, vice-président L. ARCAND, président
J. LARIVIERE, secr.-trésorier.

Victoriaville Specialties Co. Ltd
Spécialité : PETITS MEUBLES DE TOUS GENRES

La Compagnie Jutras, Limitée
VICTORIAVILLE, QUE., CANADA
MANUFACTURIERS : Machines agricoles, Installations d'étables,
Créements de sucreries.

Hommages de

**The Shawinigan Water
& Power Co.**
Département Commercial et de la Distribution.
VICTORIAVILLE, P.Q.

Hommages de



Vêtements de qualité

Semi-ready
TAILORING

VICTORIAVILLE

Hommages de

**La Caisse Populaire de
Victoriaville**

206-C Notre-Dame

VICTORIAVILLE

HOMMAGE DES

Frères du Sacré-Coeur

VICTORIAVILLE, P.Q.

Hommages fraternel

du

**Comité Central des
Syndicats Catholique Nationaux
de Victoriaville**

Les Syndicats Catholiques

On sait quel bien ont accompli, chez nos ouvriers de la province de Québec, les Syndicats catholiques, fondés sous le patronage de notre clergé, mais administrés et dirigés par des ouvriers consciencieux et intelligents qui n'avaient qu'un seul désir: La défense de la classe ouvrière, de ses intérêts légitimes, de ses justes revendications, tout en respectant les lois sociales et les droits du capital et des patrons.

A Victoriaville, comme on va le voir, on a compris le besoin urgent d'établir, chez les ouvriers, un tel organisme et l'on a établi trois syndicats différents, celui de la construction, du vêtement et du meuble. Ces trois syndicats ont un organisme central qui s'appelle: Le Comité Central des Syndicats Catholiques et Nationaux de Victoriaville.

Le Comité central des Syndicats catholiques et nationaux de Victoriaville, fondé le 5 mai 1939, groupe trois syndicats: celui du vêtement, du meuble et de la construction de Victoriaville, soit plus de 1000 syndiqués cotisants.

Cette fondation marquait la réalisation d'un projet cher à tous les officiers et membres fervents de l'idée syndicale de notre milieu. Car depuis longtemps, on sentait le besoin d'avoir à l'exemple de certains autres centres ouvriers un organisme qui pût, à l'occasion, se faire le porte-parole autorisé de notre classe ouvrière auprès des autorités fédérales, provinciales et municipales et auprès des différents groupements sociaux locaux.

Aussi, en plus d'une circonstance, notre comité a réclamé auprès de qui de droit certaines mesures propres à promouvoir la cause syndicale.

Au cours de l'été de 1940, le comité central des syndicats s'est chargé avec succès, de concert avec un bon nombre de sous-comités, de l'organisation technique du Congrès de la C.T.C.C., devant être tenu ici au mois de septembre de la même année.

Il en fut de même pour l'organisation de la fête du Travail en ces dernières années.

Plus d'une fois, ce même comité s'est adressé aux gouvernements fédéraux et provinciaux en vue d'appuyer certaines mesures réclamées avec instance par la C.T.C.C.

Qu'il nous soit permis d'ajouter que ce groupement professionnel jouit d'un prestige tout particulier et a su gagner, par le bon esprit qui anime ses membres, la sympathie et l'estime des autorités religieuses et civiles de notre ville. L'on s'explique facilement alors qu'à l'occasion des différentes manifestations religieuses-sociales, l'on ne manque jamais d'inviter un de nos représentants à porter la parole au nom de la classe ouvrière.

Les officiers actuels de cet organisme sont: président, Irénée Rousseau; vice-président, Henri Pépin; sec.-archiviste, François Babineau; sec.-trésorier, Wilfrid Cloutier; directeurs: Marcel Béland, Wellie Hamel, Joseph Aubry, Wellie Piché; aumônier, M. l'abbé Albert Dumas, ptre.

Le dévouement et l'enthousiasme règnent en maîtres au sein de notre comité central. Sous de tels auspices, il ne peut faire autrement que de progresser. Aidé de la collaboration loyale de tous les fervents syndiqués, notre comité entend marcher de l'avant et répandre de plus en plus dans notre région les principes de la doctrine sociale catholique.

BUT

Le Comité central des Syndicats catholiques et nationaux de Victoriaville a pour but immédiat, l'étude et la défense des intérêts professionnels de ses membres, de veiller aux intérêts généraux du syndicalisme dans notre district, d'unir et de grouper solidement tous les Syndicats pour les aider à progresser et les mettre en mesure d'exercer auprès des pouvoirs publics une influence proportionnée à leur importance.

Il doit voir à obtenir pour ses membres un salaire juste et raisonnable, c'est nécessaire, mais il a autre chose à faire:

1. Il doit voir à ce que les conditions de travail soient humaines, que la sécurité des ateliers ou des usines au point de

vue hygiénique, des accidents et que la vie sociale soit aussi complète que possible.

2. Il doit voir à ce que les droits de ses membres soient respectés et protégés de vue de la morale.

3. Il doit aussi voir à ce que les lois provinciales et fédérales répondent aux besoins professionnels des ouvriers et des ouvrières.

4. Il doit voir et avant tout que les intérêts des ouvriers et ouvrières soient défendus par les patrons, les contremaîtres et les syndiqués.

5. Il doit inculquer à ses membres que chacun aura le souci de ses responsabilités en matière première des patrons, de la production de tels produits.

6. Il doit encore prêcher la discipline et la régularité régulièrement constituée, le travail consciencieusement fait et exiger de ses membres la soumission à l'organisation.

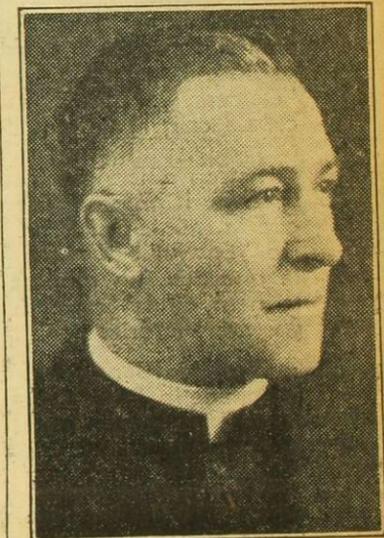
Comme on le voit, l'organisation est une des plus importantes à remplir par le Syndicat catholique de Victoriaville. Une organisation ouvrière basée sur l'esprit religieux ne peut accomplir toute sa mission de justice sociale.

Le Comité central des Syndicats catholiques et nationaux de Victoriaville est orgueilleux et fier de l'Eglise comme base de son action.

Syndicat catholique et national des Syndicats de Victoriaville

Le Syndicat catholique et national des Syndicats de Victoriaville Inc., a pour président: M. Henri Pépin, secrétaire-provisoire; M. Henri Petit, secrétaire-financier; M. Alphonse...

Le 8 décembre de la même année, le Syndicat catholique et national des Syndicats de Victoriaville a élu régulièrement choisisaient le président, M. Henri Pépin, vice-président, M. J.-N. Pelletier; secrétaire, M. J.-N. Pelletier; directeur, MM. Arthur...



M. l'abbé Albert Dumas, nouveau aumônier des Syndicats de Victoriaville; il succède à M. l'abbé Beauchesne, récemment nommé curé.

Compliments

Fashion-Cra

VICTORIAVILLE

Vêtements de Québec

Nationaux à Victoriaville

protection contre l'incen-
e.
ers et ouvrières qui travail-
plus efficacement au point

es lois municipales, provin-
aux besoins matériels et
rières.

que les principes religieux
upuleusement respectés par
us les employés.

mbres l'esprit de justice qui
protection des biens et des
trant dans la fabrication de

pect dû aux patrons, à l'au-
observance des lois, le tra-
xécuté, enfin, recommander
mission aux lois et règlements

tion ouvrière a une mission
rmi les ouvriers et dans la
re qui n'a pas une morale

it pas remplir sa mission et
chez les ouvriers.

ats catholiques et nationaux
ier d'avoir la doctrine sociale
vement syndicaliste.

Métiers de la Construction
le, Inc.

ional des métiers de la cons-
é fondé le 23 octobre 1938.

nt formé le premier exécutif
dent; M. Alfred Jolicoeur,

Béliveau, secrétaire-arch.
année, les membres en assem-
mier exécutif suivant: prési-

dent, M. Léon Gagnon; sec.-
c.-trésorier, M. Alfred Joli-

pointe. Gaston Ed. DeFoy et

Donat Houle; gardien, M. Grégoire Laquerre.

Le 18 février 1939, ce Syndicat recevait son incorporation du lieutenant-gouverneur en Conseil de la province de Québec et le 16 mars 1940, grâce à un travail ardu de la part de ses officiers, cette organisation professionnelle des plus florissantes et des plus actives obtenait du ministre du Travail les avantages d'un contrat collectif pour Victoriaville et le district environnant, en affiliation avec la convention collective de Travail des Cantons de l'Est.

Les officiers de ce syndicat sont présentement à étudier un plan d'assurance, à l'avantage et au bénéfice de leurs membres.

Ce syndicat de la construction qui compte au delà de cent membres est affilié à la Fédération du Bâtiment de Montréal ainsi qu'au Conseil national des Cantons de l'Est.

Voici les noms des officiers du présent exécutif: président, Elie Béland; vice-président, Marcel Béland; sec.-archiviste, Henri Pépin; sec.-financier, Roland Pariseau; directeurs: MM. Wilfrid Morin et Arthur Bachère; aumônier, l'abbé Albert Dumas, ptre.

Le premier Syndicat du meuble

Au mois de novembre 1934, le premier Syndicat du meuble dans la province était fondé à Victoriaville. Voici les noms des officiers fondateurs, qui constituèrent le premier exécutif en exercice: président, M. L. Mercier; vice-président, M. A. Provencher; aumônier, M. l'abbé A. Beauchesne; trésorier, M. H. Lafond; sec.-financier, M. W. Cloutier; sec.-archiviste, M. A. Beauchesne; directeurs, MM. Edmond Métivier, F. Cloutier, A. Girouard, R. Girouard, J. Beauchesne, Z. Laveault.

Et le 9 novembre de la même année, notre Syndicat recevait du lieutenant-gouverneur en Conseil son incorporation civile sous le nom de Syndicat catholique national des Travaillieurs du meuble de Victoriaville.

Il convient de le signaler, notre Syndicat du meuble, qui compte près de 200 membres, est des plus actifs et des plus florissants, grâce à la direction éclairée de ses officiers. Advenant le décès de l'un de ses membres, ce Syndicat paie une indemnité de \$200 au bénéficiaire. Nous devons ajouter que le syndicat du meuble de Victoriaville est affilié à la Fédération Catholique du meuble de la province de Québec, Inc., dont le président actuel est M. Wilfrid Cloutier, et le secrétaire actuel, M. Armand Dumas, tous deux de Victoriaville.

Enfin, cette organisation professionnelle est partie signataire d'un Contrat collectif provincial, en vigueur depuis 1935 et qui a contribué à augmenter les salaires des ouvriers du meuble dans la province pour au delà de \$20,000 par année.

Voici comment est formé l'exécutif actuel: président, François Babineau; secrétaire, Armand Dumas; vice-président, Wellie Piché; aumônier, l'abbé Albert Dumas, ptre; directeurs, Arthur Prince, Armand Chainey, Henri Boisvert; sec.-financier, Wilfrid Cloutier; sec.-trésorier, Henri Boissonnault.

Syndicat du Vêtement

Voici les officiers fondateurs, qui constituèrent le premier exécutif en exercice: président, A. Bélanger; vice-président, R. Tourville; aumônier, l'abbé A. Beauchesne, ptre; sec.-financier, A. Côté; sec.-trésorier, I. Rousseau; sec.-archiviste, J.-N. Mélançon; directeurs, MM. A. Desharnais, R. Jolicoeur, Alp. Poulin, A. Turgeon; directrices, I. Lagacé et B. Fortier.

Le 10 mai 1936 notre Syndicat du vêtement forme avec d'autres Syndicats la Fédération Nationale du Vêtement Inc., dont M. I. Rousseau, de Victoriaville, est le président actuel et M. Jules Boucher, de Québec, est le secrétaire actuel. Cette fédération est partie signataire d'un contrat collectif qui a contribué grandement à améliorer les conditions de travail de nos ouvriers.

(Suite à la page dix)



M. Irénée Rousseau, président du Comité Général des Syndicats de Victoriaville; M. Rousseau est aussi président de la Fédération du Vêtement.

Bureau-chef : - VICTORIAVILLE - Tél. 247
Vic-Penn Oil Products
 Dr F. CHAMPAGNE, propriétaire
 Case postale 279 VICTORIAVILLE, QUE.

Tél. 262 Hommages de
La Compagnie Legaré, Limitée
 L. BERGERON, gérant
 245, RUE NOTRE-DAME, VICTORIAVILLE, QUE.

Hommages de
Pharmacie de Victoriaville
 Dr J. P.-H. MASSICOTTE
 THE "REXALL" STORE VICTORIAVILLE, P.Q.

MERCI
 A tous nos généreux annonceurs — A tous nos collaborateurs dans la préparation de ce numéro sur Victoriaville — A M. Irénée Rousseau pour son dévouement inlassable.

HOMMAGES DE
Victoriaville Furniture Limited
 Manufacturiers de Meubles
 VICTORIAVILLE, P. Q.
 J.-E. ALAIN
 Président et Gérant Général
 F.-E. ALAIN
 Vice-Président
 J.-R. ALAIN
 Trésorier.
 Directeurs : ARISTIDE COUSINEAU
 MAURICE CHARTRE, Secrétaire

ents de
ft Mfrs. Ltd.
 ILLE, P. Q.
 ité pour Hommes

Victoriaville, reine des Bois Francs

Victoriaville 60 résidences, dont le coût s'est élevé à \$175,000 et en 1941, 50 pour une valeur de \$120,000.

Chaussures:

La province de Québec a toujours été en tête de cette industrie, et bien que la situation ait quelque peu changé récemment, Québec conserve encore la tête dans la fabrique de chaussures. En 1938, par exemple, 131 des 213 manufactures de ce genre au Canada se trouvaient dans la province de Québec.

A Victoriaville, M. Eudore Fournier emploie dans cette industrie au delà de 70 personnes.

Industries diverses:

Une briqueterie moderne est

opérée par M. Albert Côté. De plus, certains ouvrages de mécanique sont faits avec beaucoup de succès par la fonderie **Universel Enrg.** Cette industrie existe depuis plus de 50 ans. En outre, la Victoriaville Mattress & Springs fabrique des matelas et des sommiers. Enfin, M. Thomas Grégoire fabrique différents articles en tôle.

Le lait:

L'importance de cette industrie comme source de revenus pour la population agricole est très considérable. Il est intéressant de noter que la province de Québec possède 47% de toutes les fabriques de produits laitiers au Canada, et que la valeur annuelle des produits laitiers du Québec

est environ 27% de la population totale du Canada.

Nous avons à Victoriaville une très moderne crèmerie connue sous le nom de **La Crèmerie de Victoriaville**, et qui est équipée avec la machinerie la plus récente.

Machines aratoires:

La Cie Jutras Limitée, en plus de fabriquer les machines aratoires, qu'on retrouve dans tout le Canada, produit aussi des équipements complets pour les étables et beaucoup d'ustensiles nécessaires à l'industrie du sirop d'érable.

(Les notes précédentes ont été extraites d'une brochure intitulée: "La Ville de Victoriaville 1943", écrite par Me Jean Massicotte, avocat, de Victoriaville.)

La Cie "Fashion Craft"

Manufacture à Victoriaville

Il n'est pas besoin de présenter la marque de commerce **Fashion Craft**; depuis 1906 où elle fut lancée dans le commerce, elle jouit d'une belle réputation dans l'industrie du vêtement par sa haute qualité.

Si les vêtements **Fashion Craft** sont bien connus de tous, il en est cependant plusieurs qui ignorent l'endroit où ils sont fabriqués.

Depuis 1920, c'est à Victoriaville que se trouve située la manufacture de ces produits; cette manufacture, très bien éclairée et possédant un équipement des plus modernes, emploie présentement au delà de 400 ouvriers,

tant femmes qu'hommes, qui travaillent dans les meilleures conditions de sécurité et d'hygiène.

Progressifs, les patrons et les ouvriers ont su collaborer dans le meilleur esprit: depuis 1934 un contrat d'atelier fermé a été signé entre le Syndicat catholique national du vêtement et la compagnie.

C'est M. Joseph Desautels, secrétaire et directeur de la Cie, qui, avec M. Arthur Hamel, gérant, dirigent la partie commerciale et s'occupent des relations ouvrières.

Ajoutons que M. Alfred Morfesi, le dessinateur de la Cie

Fashion Craft est un artiste reconnu par son grand talent.

Les destinées de la **Fashion Craft Ltée** reposent sur les officiers suivants: MM. Eugène Richard, président; Hon. J.-E. Perrault, ancien ministre de la Voirie, vice-président; S. W. Roussel, vice-président en charge; André Taschereau, C.R., et Alfred Paradis, directeurs; Joseph Desautels, secrétaire et directeur.

La Cie **Fashion Craft Ltée** est une entreprise solidement établie qui est un bel actif pour notre industrie et notre commerce.

Les syndicats Catholiques Nationaux à Victoriaville

(Suite de la page neuf)

Notre Syndicat du vêtement qui compte au delà de 750 membres paie au décès de l'un de ses membres une indemnité de \$300 au bénéficiaire. Ce Syndicat est l'un des plus prospères à tous points de vue, grâce à la collaboration des officiers et des membres.

Président, Joseph Aubry; vice-président, Willie Hamel; sec.-archiviste, Armand Béliveau; assist.-sec.-arch., Camille Langlois; sec.-financier, Evariste Rousseau; sec.-trésorier, Herménégilde Nadeau; aumônier, M. l'abbé Albert Dumas, ptre; directeurs, Lucien Goulet, Edgard Therrien; directrices: Laurette Lagacé, Antoinette Leblanc; agent d'affaires, Irénée Rousseau.

CONCLUSION

Nous sommes heureux de constater que plusieurs manufacturiers de Victoriaville se font un devoir de négocier avec les Syndicats catholiques locaux. Ils manifestent en cela une vive compréhension de leur devoir économique-social et ne peuvent être classés dans la catégorie de certains industriels catholiques condamnés par ces paroles du Pape Pie XI: "Que dire de ces industriels catholiques qui n'ont cessé jusqu'à présent de se montrer hostiles à un mouvement ouvrier que nous avons nous-mêmes recommandé?"

Au nombre de ces patrons collaborant effectivement avec nos Syndicats, il convient de mentionner la firme **Fashion Craft Limited**, fabricants de vêtements pour hommes, qui emploie 400 ouvriers tous syndiqués. Il en est de même de la manufacture **Rubin Bros. (Clothiers) Limited**, fabricants du fameux vêtement **Semi-Ready**, qui a à son emploi plus de 300 ouvriers, tous membres de nos Syndicats. Enfin, **The Victoriaville Furniture Limited**, manufacturiers de meubles, compte 200 ouvriers faisant tous partie de la même organisation professionnelle.

Le Syndicat catholique national de la construction de Victoriaville, groupe dans ses cadres plus de 150 ouvriers.

C'est donc dire que les Syndicats catholiques accomplissent un magnifique travail à Victoriaville, et cela grâce au dévouement inlassable et éclairé de leurs officiers et à la loyale collaboration de la plupart des manufacturiers de cette ville.

206, rue Du Pont

Tél. : 4-4641

LA CIE DROLET
F. X. DROLET
QUEBEC

FABRICANTS D'ASCENSEURS
TOUTE REPARATION MECANIQUE

Spécialités : Bornes-fontaines, Soudure électrique et autogène.

Soirée récréative à Victoriaville

Une fort intéressante soirée récréative avait été organisée sous les auspices du Syndicat national des employés du vêtement de Victoriaville vendredi soir le 22 octobre, sous la présidence de M. Jos. Aubry, assisté des autres officiers du syndicat.

L'assistance comprenait tous les membres du syndicat ainsi que M. l'aumônier Albert Dumas, le successeur de M. l'abbé Beauchesne, nommé curé de Ste-Marie de Blanford, et M. Irénée Rousseau, président de la Fédération nationale du vêtement et agent d'affaires des syndicats de Victoriaville.

Les membres participèrent à un bingo fort animé et des prix de grande valeur furent gagnés par les plus chanceux; il y eut aussi des prix de présence qui suscitèrent beaucoup d'intérêt et surtout de bien vifs désirs. Il y eut en plus chant, musique par

un orchestre et l'assistance ne leur ménagea aucunement ses applaudissements.

Somme toute, cette soirée si parfaitement organisée par M. Irénée Rousseau, obtint le plus franc succès. Les participants s'empressèrent de féliciter les officiers qui leur avaient préparé une si charmante réunion qui fait oublier au moins durant quelques instants, les tracas quotidiens. Les officiers et les organisateurs remercient bien sincèrement les autorités municipales d'avoir mis si généreusement leur grande salle à la disposition du syndicat.

Parmi les officiers présents, on remarquait MM. Jos. Aubry, président, l'abbé Dumas, Irénée Rousseau, Camille Langlois, Mlle Laurette Lagacé, Mlle Antoinette Leblanc, M. Armand Béliveau et M. Evariste Rousseau.

Guide Syndical

Conseil Général des Syndicats Catholiques de Québec

Henri Petit, président,
445, Christophe-Colomb,
Québec.

J.-Omer Pagé, Sec.
20, rue Ste-Agnès
Tél. : 3-3751

1231 EST. DEMONTIGNY.

MONTREAL

Conseil Central des Syndicats Catholiques Nationaux de Montréal

Georges-Aimé Gagnon,
président.

Roméo Bellemare,
secrétaire.

Donnez-vous la peine de vous asseoir.



(Ce dessin est un don généreux de l'artiste A. Bourgeois, de la Presse, Montréal.)

Les activités de nos Syndicats

par J.-E.-A. PIN

Le Syndicat de Cabano

Le Syndicat catholique de l'Industrie du bois de Cabano, Inc., tenait ces jours derniers une importante assemblée à laquelle tous les membres assistaient ainsi que plusieurs invités: MM. les abbés T. Desrosiers, aumônier diocésain, Aurèle Ouellet, aumônier-adjoint, L.-P. Cyr, aumônier et curé de Cabano, ainsi que M. Lauréat Morency, et les représentants de la Fédération nationale de l'Industrie du bois. Les discours furent religieusement écoutés et produisirent le meilleur effet sur les personnes présentes.

M. F.-X. Légaré présida ensuite l'élection des officiers avec le résultat suivant: président, Elude Laplante; 1er vice-président, Roméo Ducharme; 2e vice-président, Evano Bouchard; sec.-arch., Gérard Paquet; sec.-corr., Albert Pelletier; sec.-fin., Victor Simon; trés., Gérard Lebel; gardien, Jean-P. Bérubé; sentinelle, Emile Pelletier; assis.-sec.-corr., Gaspard Graham; directeurs: Alfred Caron et Jos. Wailancourt.

Barbiers, coiffeurs et coiffeuses

Un nouveau syndicat catholique vient d'être fondé à Rimouski, c'est le Syndicat catholique des barbiers, coiffeurs et coiffeuses, Inc. Le nouveau syndicat couvre la ville de Rimouski et un rayon de 15 milles.

Après les renseignements fournis par M. Légaré, l'assemblée adopta la constitution et on décida de faire les démarches nécessaires pour obtenir l'incorporation du nouveau syndicat.

On procéda à l'élection des officiers temporaires: président, Ernest Doucet; vice-présidente, Mme P. Tremblay; sec., Emile Lechamplain; trés., Napoléon Morissette; directeur, Antoine Michaud.

★ ★ ★

Le Capital et le Travail sont deux associés qui ont des intérêts communs. Dans l'industrie le premier fournit son argent tandis que le second fournit sa vie.

Il faut reconnaître que la vie est supérieure à l'argent dans l'échelle des valeurs, car la vie est plus près de l'Humanité.

★ ★ ★

A Saint-Pacôme

Dernièrement, le Syndicat national catholique du bois de St-Pacôme a tenu ses élections avec le résultat suivant: président, Paul Millard; vice-président, Joseph Boucher; sec.-arch., Paul-Emile Bard; trésorier, Philippe Dubé; directeurs: Edouard Meunier, Louis Bard et L. Lavoie. M. l'abbé Alfred Thiboutot est l'aumônier du syndicat.

De nouveaux officiers

Les membres de la section des machinistes de l'Union protectrice des travailleurs en chaussures de Québec, réunis en assemblée générale annuelle, ont procédé comme suit à l'élection de leurs officiers: président, J. Rouillard; vice-président, J. Bérard; sec., V. Bernard; assist.-sec., R. Guérard; trésorier, F. Frédéric; sentinelle, René Fortin; sergent d'armes, René Chamberland; délégués au comité exécutif: J. Bérard, L. D'Anjou, J. Rouillard, A. Bourret, R. Emond, E. Frédéric, C. Chalifour, V. Bernard, M. Dion; délégués au

conseil central des syndicats catholiques: J. Rouillard, J. Bérard, A. April, L. D'Anjou, V. Bernard, R. Fortin.

Métiers de la construction

Le Syndicat catholique des métiers de la construction de Rimouski, Inc., a eu ses élections lors d'une importante assemblée générale tenue à l'hôtel de ville. Les membres présents ont entendu les différents rapports, en particulier celui de l'agent d'affaires, dans lequel il élabore un vaste programme d'activités pour la nouvelle année. Les officiers élus sont les suivants: président, Fabien Ouellet; 1er vice-président, J.-Horace Canual; 2e vice-président, Auguste Gagné; sec.-arch., Philibert Labrie; sec.-corr. et agent d'affaires, F.-X. Légaré; trésorier, Gabriel Guérette; directeurs: Joseph Roy, Louis Rousseau; gardien, Eugène Fournier.

★ ★ ★

Trop grand est le nombre des pères de famille qui ne savent pas causer avec leurs grands garçons. Pourtant, ils devraient être leurs confidents et conseillers les plus prudents et les plus discrets.

Qu'on y songe donc, car il y a nécessité impérieuse que de tels rapprochements se produisent.

★ ★ ★

Ouvriers de Priceville

Une importante assemblée des ouvriers membres du Syndicat catholique de l'industrie du bois de Priceville. Les délégués au congrès de la C.T.C.C. à Granby ont soumis aux membres un intéressant rapport de ces si importantes délibérations.

Les membres furent ensuite appelés à procéder à l'élection de leurs officiers avec le résultat suivant: président, Alcide Soucy; 1er vice-président, J.-C. Ouellet; 2e vice-président, Napoléon Guérin; sec., Thomas Alexandre; trés., Adrien Lantagne; directeurs: André Soucy et Benjamin St-Laurent; gardien, Joseph Jobin, sentinelle, Napoléon Lévesque.

M. l'abbé David Rioux, curé de Pendoit et aumônier du syndicat, encouragea les syndiqués et il formula les meilleurs vœux pour le meilleur avenir du syndicat.

La Bienfaitante

Tel est le nom d'une coopérative de consommation fondée à Plessisville, qui fonctionne avec des succès encourageants et qui démontre que le succès couronne toujours les efforts bien concertés et prudemment dirigés.

Nous avons sous les yeux le rapport des opérations de la coopérative pour le terme expirant le 31 juillet 1943. Il est établi que les bénéfices nets pour les douze mois écoulés furent de \$8,970.41 sur un stock d'épicerie, de mercerie évalué à \$83,131.86.

L'exemple des ouvriers de Plessisville devrait être imité par les ouvriers des autres centres de la province.

Menuisiers de Montréal

Au cours de l'assemblée générale plénière du Syndicat national des charpentiers menuisiers de Montréal, les membres

ont été appelés à procéder à l'élection de leurs officiers pour le prochain terme.

L'élection a donné le résultat suivant: président, Osias Filion; vice-président, Joseph Coulombe; secrétaire-archiviste, P. Ethier; secrétaire-correspondant, J.-B. Delisle; secrétaire-financier, F.-X. Guérard; trésorier, J.-A. Lussier; sentinelle, J.-A. Malette; statisticien, P. Liberté; agent d'affaires, Ad. Goselin.

Ce syndicat est l'un des plus puissants de la région de Montréal et il fut toujours "un peu là" quand il s'est agi de venir en aide à des syndicats moins favorisés et c'est justement ce qui fait sa popularité dans les rangs du syndicalisme catholique.

Le Conseil des Syndicats de Québec

La résolution suivante a été envoyée par le Conseil Général de Québec à l'Honorable Edgar Rochette, président du Conseil Régional du Travail en temps de guerre:

"Tout en reconnaissant la compétence de l'aviseur légal actuel du Conseil Régional du Travail en temps de guerre, les Syndicats catholiques de Québec, d'unanime avis, croient juste et équitable qu'un autre aviseur légal soit nommé par ledit Conseil Régional, dans les cas où les services d'un aviseur légal sont requis, et que ce der-

nier est déjà aviseur légal d'une compagnie concernée dans la ou les causes soumises, et ce afin que la procédure ne soit entravée d'aucune façon par des intérêts antagonistes".

L'inspection de la viande:

Le cas des viandes contaminées trouvées aux entrepôts de la boucherie Weisberg, de Québec, a fait l'objet d'une résolution priant les autorités municipales de cette ville:

1o d'augmenter le nombre d'inspecteurs compétents pour la visite quotidienne des boucheries;

2o d'interdire toute intervention politique de nature à nuire au travail des inspecteurs;

3o de revêtir l'inspecteur en chef des pleins pouvoirs de poursuivre les bouchers réfractaires;

4o d'accorder le droit aux Syndicats catholiques d'avoir un représentant sur l'enquête Weisberg, si elle a lieu.

Les fils électriques:

La mort tragique d'un ouvrier syndiqué qui attrapa involontairement un fil à haut voltage placé trop près d'un toit de maison sur laquelle cet ouvrier travaillait, a amené le Conseil général à demander au directeur du Service de l'Electricité, dans le ministère provincial du Travail, de faire enquête dans ce cas particulier, puis d'entreprendre une inspection complète de toutes les installations de fil au-dessus des toits de la ville de Québec, et de la région s'il y a lieu, en vue de protéger les ouvriers contre de tels accidents.

ANTONIO GARNEAU, C. R.

AVOCAT ET PROCUREUR
GARNEAU & CARIGNAN
276 ouest, rue St-Jacques - Tél. HA. 5111 - Montréal

DANIEL JOHNSON

AVOCAT ET PROCUREUR
EDIFICE THEMIS - SUITE 507
10 ouest, rue ST-JACQUES, MONTREAL PLateau 6453

Compagnie Acton Shoe Ltée

Alfred LAMBERT Inc., distributeur
CHAUSSURES DE TOUS GENRES
26, rue Notre-Dame ouest, Montréal



Service en Relations Industrielles

DEPUIS quarante ans le ministère du Travail du Canada est l'instrument coordonnateur des intérêts interdépendants des trois éléments constitutifs de notre structure économique et sociale: le public, le travailleur et l'employeur. Ce service de maintien de relations industrielles satisfaisantes a entraîné une vaste extension du champ d'action du ministère par:

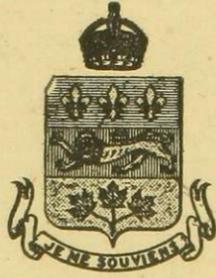
La disponibilité d'un mécanisme rapide et impartial de conciliation; La constitution de commissions dans le cas de conflit dans les mines et services d'utilité publique; Le maintien de facilités de placement (en collaboration avec les autorités provinciales); L'application des salaires raisonnables aux travaux de l'Etat. L'application des lois concernant les **Coalitions, l'Enseignement technique, les Rentes viagères sur l'Etat, Formation de la jeunesse et l'Assistance-chômage.**

De plus, le ministère prépare et publie statistiques et autres renseignements concernant les salaires, heures de travail, coût de la vie, législation du travail, mouvement ouvrier, etc. LA GAZETTE DU TRAVAIL, son périodique mensuel, indique les changements économiques et sociaux au Canada et à l'étranger. Le ministère tient aussi à la disposition du public une bibliothèque moderne de documentation.

LE MINISTERE DU TRAVAIL DU CANADA

L'HON. HUMPHREY MITCHELL,
Ministre

ARTHUR MacNAMARA,
Sous-ministre



La Coopération du Public est nécessaire

Il n'est jamais agréable de changer ses habitudes, et l'on ne s'y résigne pas volontiers. La Commission des Liqueurs de la Province de Québec est bien aise de pouvoir affirmer que les restrictions que les circonstances l'on contrainte d'imposer à sa clientèle ont été, dans l'ensemble, acceptées de bon coeur.

Toutefois, si bien organisée qu'elle soit, la Commission ne saurait satisfaire entièrement le public, à moins qu'il ne coopère avec elle. Cette collaboration est indispensable. On connaît les causes de la restriction des approvisionnements, qui a rendu le rationnement nécessaire. Les mesures prises par la Commission en vue de faire face à la situation, bien qu'elles puissent paraître rigoureuses, constituent la méthode la plus pratique d'écarter de pires difficultés.

Chaque consommateur de boissons alcooliques peut faire sa part. On ne devrait acheter qu'avec modération des spiritueux, de la bière et du vin. Les restrictions que chacun voudra bien s'imposer sont le meilleur moyen de s'assurer qu'il y aura plus tard des stocks disponibles.

Il y a des gens qui non seulement achètent jusqu'à la limite fixée par la Commission, mais qui s'arrangent de façon à se procurer plus que leur part légitime en se servant des permis d'autrui. Ce procédé constitue une infraction aux règlements de la Commission. Outre cet aspect de la question, il est évident que cette pratique n'est ni loyale, ni équitable, puisque celui qui prend plus que sa part diminue d'autant celle d'un autre.

La Commission vous prie instamment de ne demander un permis que si vous avez l'intention de l'utiliser vous-même.

Le public peut aussi coopérer avec la Commission en échelonnant ses coupons sur toute la période de validité, au lieu de les affecter à un seul achat. Cela n'est peut-être pas toujours commode, mais ceux qui voudront bien le faire rendront service à la Commission.

La Commission ne désire pas rationner la quantité qui peut être achetée en une fois; aussi s'en remet-elle, à ce sujet, à la bonne volonté des clients eux-mêmes.

La Commission est heureuse de reconnaître que la coopération du public lui est largement acquise. Elle espère avec confiance qu'elle lui sera accordée de plus en plus, convaincue que chaque client voudra bien se rappeler qu'il y en a une multitude d'autres et que son attitude devrait s'inspirer des égards que l'on doit à ses concitoyens.

“VEUILLEZ CONSOMMER MOINS”

Publiée par

COMMISSION DES LIQUEURS DE QUÉBEC

Le Syndicat, agent de paix

Suite de la causerie donnée par M. Alphonse Bégin, directeur de notre journal, à la Semaine Sociale tenue à Valleyfield, en septembre dernier

(Le mois dernier nous avons vu que les principaux obstacles à la paix sociale étaient 1° l'état de misère économique des travailleurs, 2° l'état d'infériorité dans lequel se trouve la classe ouvrière vis-à-vis la classe patronale; 3° l'état de tiraillement et de division des ouvriers par suite de l'infiltration au Canada d'unions américaines).

* * *

Le syndicalisme, tel que nous l'entendons dans nos syndicats catholiques, peut attaquer efficacement ces obstacles dont nous venons de parler et les faire disparaître. En effet, il possède un programme de restauration sociale d'une grande valeur, programme basé sur les enseignements et directives lumineux des Papes et de nos évêques.

A la source du mal

Pour combattre l'état de misère économique, le syndicalisme catholique préconise des moyens aussi nombreux que variés, moyens qui s'attaquent à la source même du mal: nombreux services sociaux, coopératives et assurances de toutes sortes, orientation et formation professionnelle, législation sociale et économique progressive améliorant les conditions de travail et relevant les salaires en tenant compte des charges de famille et combien d'autres réformes encore imprégnées de ces principes chrétiens d'ordre, de justice et de charité.

Nombreuses réalisations syndicales

Ces mesures bienfaisantes, si irréalisables qu'elles paraissent, le syndicalisme catholique national les a obtenues en grande partie, grâce au travail et à la ténacité de ses chefs, tant religieux que laïcs.

Voici, en résumé, les législations ou mesures sociales qui ont été accordées à la demande exclusive de nos syndicats catholiques:

La législation sur les syndicats professionnels;

La Commission des assurances sociales;

La loi des enquêtes dans les différends industriels;

La loi de l'extension juridique des conventions collectives;

La législation sur le salaire minimum des hommes;

La création du Conseil supérieur du travail;

La création du Conseil supérieur de l'enseignement technique.

Combien d'autres mesures de portée générale ont été votées grâce à l'action constante des syndicats catholiques nationaux. Mentionnons les lois relatives à l'assurance et à l'assistance sociales, à l'enseignement technique, aux relations industrielles, à l'habitation ouvrière et à la protection de l'épargne.

Constamment en éveil, la Confédération Catholique des Travailleurs du Canada pré-

sente souvent au gouvernements provincial et fédéral des demandes et des suggestions qui reflètent les besoins économiques et sociaux de notre classe ouvrière.

Egal à égal

Pour lutter contre le deuxième obstacle à la paix sociale qui est l'infériorité économique des ouvriers, leur état de suggestion vis-à-vis des patrons, le syndicalisme catholique préconise l'union de tous les travailleurs. L'Union fait la force: groupés, unis dans leur syndicat, les ouvriers pourront mieux faire entendre leur voix, unifier leurs revendications et pourront traiter avec les patrons d'égal à égal. Les syndicats catholiques préconisent en particulier les comités conjoints ou paritaires sur lesquels les représentants des patrons et des associations ouvrières se rencontreront et discuteront, tous sur le même pied et avec les mêmes droits les problèmes qui leur sont communs.

Le sens chrétien

Cette force qu'ils acquerront au moyen de l'organisation, les syndiqués catholiques n'en abuseront pas, car ils ont appris dans leurs unions à s'inspirer des principes chrétiens.

Et c'est ainsi, que dans une atmosphère de paix et de concorde, patrons et ouvriers régleront leurs problèmes.

Loi des Conventions collectives

Cette méthode de collaboration entre associations ouvrières et employeurs dans les comités conjoints de métiers, nos syndicats catholiques nationaux depuis leur naissance l'ont revendiquée. Et nous devons dire à l'honneur de ces syndicats que c'est grâce uniquement à leur pression constante auprès des autorités provinciales que nous avons dans le Québec la loi des conventions collectives qui fut votée en 1934.

Aujourd'hui, cette loi bienfaisante, à laquelle on a donné l'extension juridique, a provoqué la création de plus de quatre-vingts conventions collectives couvrant quarante-cinq industries et soixante professions ou métiers; il n'est pas exagéré de dire que ces conventions collectives ont fait bénéficier nos ouvriers québécois d'une augmentation de salaire se chiffrant à trente millions de dollars.

Nous avons dit que le troisième obstacle à la paix sociale chez nous réside dans l'infiltration des syndicats étrangers qu'on appelle communément syndicats Internationaux. Et cela se comprend: en effet, ces syndicats, en plus de provoquer la division chez les ouvriers, ce qui les affaiblit, ne répondent pas à nos besoins.

Syndicats basés sur nos besoins canadiens

Tout syndicat doit avoir pour but la satisfaction des

besoins légitimes de ses membres. Chacun admettra que ces besoins varient en nombre et en espèces selon les circonstances de lieux, de temps et de personnes. Or il est évident que les besoins des ouvriers organisés aux Etats-Unis ne sont pas identiques à ceux du Canada, sauf sur certains points.

Si donc les organisations ouvrières veulent répondre aux besoins des Canadiens, elles devront avant tout être nationales et baser leur politique et leur constitution sur des besoins spécifiquement canadiens. De plus, ces organisations, pour ne pas tomber dans des excès de toutes sortes, doivent s'inspirer des principes chrétiens. Nous avons vu en analysant les obstacles à la paix sociale que ces syndicats internationaux ne répondent pas à ces conditions.

Les Syndicats catholiques nationaux répondent à ces besoins

Les Syndicats catholiques nationaux au contraire, répondent aux exigences indiquées précédemment; en effet, en plus de mettre de l'avant des principes chrétiens et d'accepter dans leurs rangs tout individu quelle que soit sa nationalité, pourvu toutefois qu'il se conforme à ces principes, ils se laissent guider dans leur action par une politique réellement canadienne. Que les ouvriers canadiens—qu'ils soient de langue française ou de langue anglaise, faisant partie des unions internationales, même s'ils en sont des officiers, ne se fassent pas d'illusion: ils ne sont pas maîtres dans leurs unions, ils ne peuvent agir librement. J'ajoute même qu'ils ne peuvent pas se désolidariser de certaines attitudes que prennent les unions-mères. Ainsi, ces ouvriers catholiques payant contribution dans leurs unions internationales en 1937, ont-ils pu empêcher qu'une partie de ces contributions fussent versées à un fonds spécial pour aider les communistes d'Espagne; de plus peuvent-ils se dissocier des menées illégales et subversives de certaines de leurs unions qui sont ballotées par des idées et des chefs opportunistes. Non, ils ne sont pas les maîtres, et ils ne peuvent le devenir sans changer d'union.

Destin tragique, que celui de cet ouvrier canadien qui ne peut utiliser le poids de son adhésion à un syndicat pour la sauvegarde de tous ses intérêts. Admettant même que ces unions aient obtenu des avantages matériels marqués, ces avantages peuvent s'effacer bien vite si un jour, par suite d'une rivalité ou d'une concurrence entre les industries américaines et canadiennes, ces unions internationales deviennent par la force des choses simplement américaines; car il est logique que ces unions américaines combattent par la force des choses leurs succursales canadiennes.

CONCLUSIONS

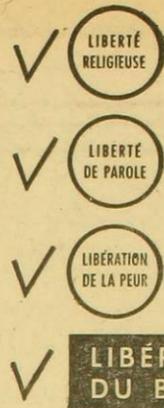
Le devoir de nos ouvriers est donc tout tracé: ils doivent d'abord faire partie d'un syndicat, et pour les ouvriers canadiens, il n'y a qu'un syndicat qui répond à leurs besoins, c'est le syndicat national catholique.

Disons en passant que, pour tous ceux qui s'occupent des problèmes d'après-guerre et qui craignent, pour cette période qui apportera fatalement le chômage et la misère, la montée des éléments subversifs, le syndicat catholique est un rempart sûr contre toutes ces révolutions ou ces changements possibles. Il contient des ressources immenses propres à perfectionner notre démocratie.

Nous ne voulons pas laisser passer cette occasion qui nous est offerte de faire appel aux membres des autres classes patronales ou professionnelles qui veulent le bien de la société. A ceux-là nous disons: Intéressez-vous aux syndicats catholiques, encouragez-les dans toutes les occasions qui vous seront données, car ils le méritent.

Alphonse BEGIN

MANUEL DE L'INVENTEUR
10¢ écrivez à
ALBERT FOURNIER
PROFESSEUR de BREVETS d'INVENTION
934 STE CATHERINE EST MONTREAL



Nous pouvons vous libérer du besoin. Soit par la rente viagère **garantie** et le remboursement au décès. Soit par la rente viagère **garantie** et l'annuité au décès. Nos polices comportent encore: des dividendes, la valeur d'emprunt, la valeur de rachat, etc.

CAISSE NATIONALE D'ÉCONOMIE

41 ouest, rue Saint-Jacques
Montréal - HARBOUR 3291

Tél. : FR. 0117

HOTEL LAFAYETTE

A.-H. PATENAUDE, prop.

Bières, vins et spiritueux servis tous les jours

AMHERST et DEMONTIGNY (à proximité de l'édifice des Syndicats)

Tannérie : 4900, rue Iberville,

Daoust, Lalonde & Cie, Ltée

MANUFACTURIERS DE CHAUSSURES

TANNEURS et CORROYEURS

Bureau et fabrique :

939, SQUARE VICTORIA

MONTREAL

Monty, Gagnon & Monty

POMPES FUNEBRES

SALONS MORTUAIRES

1926 Plessis — AM. 8900

SERVICE D'AMBULANCES

4156 Adam — AM. 3733

Nos Industries de guerre

ONT GRAND BESOIN DE VOS VIEUX CLICHES !

Pour tous renseignements adressez-vous à

La Photogravure Nationale Limitée

282 ouest, rue Ontario, Montréal

Téléphone : BELAIR 3984

I. NANTEL

BOIS DE SCIAGE

MASONITE

TEN TEST

BEAVER BOARD

Coin Papineau et De Montigny

Téléphone :

CH. 1300

Montréal

"Depuis près d'un demi-siècle, toujours le même but, réduire le taux de la mortalité infantile à Montréal"

FRONTENAC 3121

J. Joubert
LIMITÉE

A travers les revues...

(Suite de la page 2)

gements, l'Afrique et l'Asie mineure; d) les Pays slaves; e) le groupe d'Extrême-Orient. C'est surtout l'organisation de l'Europe occidentale et celle de l'Extrême-Orient qui demandent aujourd'hui le plus d'attention, les trois autres blocs... se trouvant déjà soit organisés, soit en voie de l'être".

La troisième partie: "L'unité morale universelle et la paix", rappelle que "les vues de l'historien, les constatations de l'économiste, les suggestions pratiques du juriste sont dominées par des notions morales, qu'on le veuille ou non". La loi morale est universelle: "tous les hommes s'accordent sur certaines notions essentielles". Ce caractère universel a cependant besoin d'être reconnu par tous ou d'être enseigné à tous. Quant à la morale qui répond le mieux à ce caractère d'universalité, il semble que ce soit le christianisme, "la morale chrétienne, expression des besoins et des aspirations morales de tous les hommes, peut être reconnue et pratiquée indépendamment de

toute croyance religieuse!"

Roger Picard, *Essai sur les principes d'une organisation de la paix*, Bulletin des Etudes Françaises, oct. 1943.

Aucune liberté religieuse en Russie

"La Russie ferait planer sur la culture moderne une menace aussi redoutable que l'Allemagne. A la faveur d'une victorieuse défense militaire, ferment de sympathie à son endroit de la part de l'univers allié, le régime communiste de Russie aurait élaboré et déjà entrepris une vaste campagne de propagande destinée à provoquer le désarroi général, seul gage d'une révolution mondiale qui demeure son but définitif.

Telle est l'opinion qu'exprimait, récemment à Montréal, M. l'abbé Andrew-J. Krzesinski, docteur en philosophie de l'Université de Cracovie, Pologne, professeur, auteur et conférencier de réputation mondiale".

La Liberté et le Patriote, mercredi, 6 octobre 1943, p. 1.

Jubilé d'argent du cercle Léon XIII

Vingt-cinq années de dévouement — Belle manifestation d'esprit syndical

La fête qui marqua la célébration du jubilé d'argent de fondation du Cercle d'études Léon XIII jeudi soir, le 21 octobre 1943, restera à jamais inoubliable non seulement pour les pionniers, les anciens du cercle, mais encore pour les officiers et les membres des syndicats.

Les officiers et les membres actuels du cercle avaient confié l'organisation de la fête à un comité se composant de MM. P.-E. Cabana, président, J.-E.-A. Pin, secrétaire; G. Boisselle, H. Laverdure, W. McDuff et J.-B. Delisle, président du cercle. Rien n'avait été épargné, et malgré certains inconvénients, la fête réunissait environ 300 personnes dans la grande salle de l'édifice syndical joliment décorée pour la circonstance.

Parmi les anciens présents, on remarquait MM. Alf. Charpentier, 1^{er} secrétaire, Osias Filion, P. Malo, L. Lanoix, P. Auclair, M. Gauthier, J.-B. Beaugard, E. Petit, J.-B. Delisle; on remarquait encore les officiers des corps supérieurs et des syndicats; MM. Alp. Bourdon, P.-E. Cabana, Henri Petit, secrétaire de la Fédération des Cercles d'études, venu de Québec pour la circonstance, W. McDuff, E.-A. LaCaire, E. St-Amand, J.-B. Bellemare, F.-X. Girard, S. Laroche, J.-A. Chagnon, H. Laverdure, Yvon Meunier, Alp. Bégin, directeur du journal *Le Travail*, J.-E. Foucault, O. Douville, Angelo Forte, H. Vinet, G. Boisselle, L. Lavallée, R. Grenier et autres.

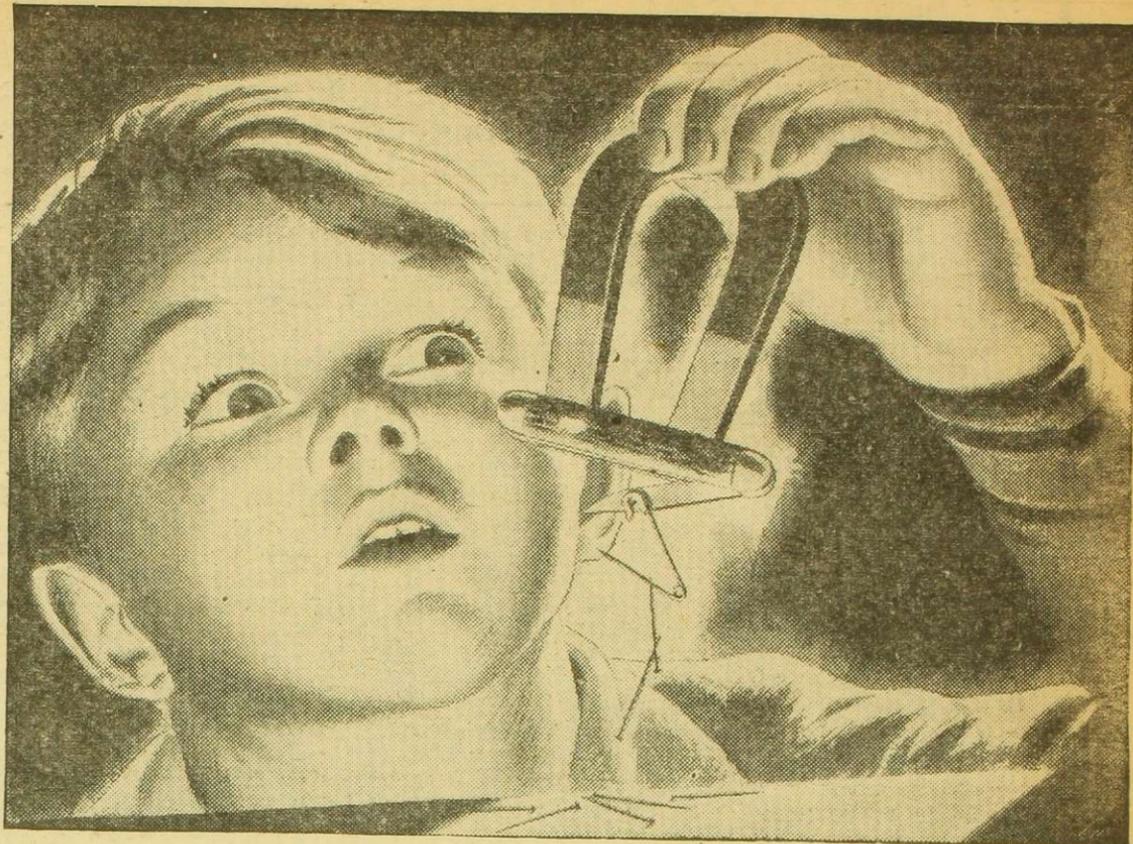
Les dames assistaient en grand nombre, ce qui ajoutait encore à la beauté du spectacle de syndiqués célébrant avec enthousiasme l'anniversaire d'un organisme si utile. Cette fête était sous le bienveillant patronage de Son Exc. Mgr J. Charbonneau,

Le programme fut exécuté avec entrain et fut fort goûté de l'assistance. M. P.-E. Cabana, président du comité d'organisation, devait agir comme maître de cérémonie, mais en fut empêché par une malencontreuse extinction de voix; il fut remplacé par M. J.-E.-A. Pin, secrétaire du Cercle.

Les souhaits de circonstance furent faits par M. J.-B. Delisle, président du Cercle, Mlle Suzanne Labossière, de l'Union nationale du vêtement, M. Alp. Bégin, directeur du journal de la C.T. C.C., M. Angelo Forte, de l'Union nationale du vêtement, ont chanté de fort jolies choses; aussi furent-ils très applaudis, ainsi que Mme Alp. Bégin, qui agissait comme accompagnatrice. Mlle Pauline Asselin, de l'Union nationale du vêtement, a lu et avec une conviction réelle et une diction parfaite: "Pour vous, Madame."

Le Cercle a ensuite donné à MM. J.-E.-A. Pin, Alf. Charpentier, Alp. Bégin, G.-E. Gagnon, E.-A. La Caire, P.-E. Cabana, Alp. Bourdon, J.-B. Delisle, Alb. Sénécal et H. Laverdure, une brochure contenant le cours de chacun de ces messieurs du programme d'étude du cercle 1943. Tous furent chaleureusement applaudis. M. A. Charpentier, 1^{er} secrétaire du cercle, a fait un historique intéressant du cercle depuis sa fondation le 13 juin 1918. M. l'abbé M. Maher, aumônier, et M. H. Petit ont fait d'éloquents remarques, et félicitèrent le cercle de ses activités. Pour terminer cette si belle soirée, il y eut vues cinématographiques du meilleur goût et d'un intérêt soutenu.

Somme toute, cette fête fut on ne peut mieux réussie et qui laisse après elle un si beau souvenir.



"QU'EST-CE, PAPA?"

"ICI, mon fils, tu es en face d'un principe de physique qui ne pourrait être expliqué que par un Edison—l'attrait d'un corps métallique pour un autre. C'est ce qui s'appelle le magnétisme."

Papa pourrait peut-être aller plus loin et expliquer que cet attrait n'est pas limité aux corps métalliques. Il existe dans les relations humaines. Les hommes en attirent d'autres, les conditions favorables attirent les industries. Par exemple, l'énergie électrique à bon marché et la réputation des travailleurs du Québec sont deux aimants qui depuis des années attirent de nouvelles entreprises dans Québec.

L'énergie électrique à bon marché est l'âme de la produc-

tion mécanique. L'industrie mécanisée permet la production en masse. Et cette production en masse est à la base de l'économie de demain, selon les experts en économie politique.

La province de Québec a raison de voir venir l'avenir avec confiance. Son optimisme s'appuie sur deux choses qu'elle offre et qui sont essentielles à une industrie prospère—de l'énergie électrique à bon marché et le rendement des "meilleurs travailleurs au monde". Dans le passé, ces deux aimants ont joué un rôle prépondérant dans la prospérité du Québec. Dans la période de production en masse de l'après-guerre, ils joueront un rôle encore plus important.

SHAWINIGAN EN GUERRE

Dès le début des hostilités, la Shawinigan était en mesure de fournir l'énergie électrique qu'il fallait pour rencontrer instantanément les besoins des industries de guerre essentielles qui travaillaient aujourd'hui sans répit dans la province de Québec.

THE SHAWINIGAN WATER & POWER CO.

ÉLECTRICITÉ ET



PRODUITS CHIMIQUES

ANDRE DUCHARME

AVOCAT

Bureau du soir: 7-9 heures
4491, rue St-Denis PL. 7564

GASTON GIBEAULT

AVOCAT

STE-AGATHE-DES-MONTS
Tél. 60 3 rue Préfontaine

C. Lamond & Fils Ltée

Médailles et Bagues pour Gradués

Insignes émaillés pour Sociétés.

929, rue Bleury - MA. 7769



Contre
Maux de Tête
Névralgies
La Grippe
Douleurs



Achetez une boîte de Capsules Antalgine. Elles sont très faciles à prendre, préviennent les rhumes et soulagent vite les douleurs.

ANTALGINE
EN VENTE PARTOUT 25¢

MAURICE JULIEN

AVOCAT ET PROCUREUR

JULIEN & JULIEN

Tél. LANCaster 5281 - 84 ouest, Notre-Dame - Montréal

ACME

TRADE MARK

GANTERIE

Gilets de cuir — Tricots
Vêtements de travail Chemises

Costumes pour le sport,
etc., etc,

Acme Glove Works Limited

MONTREAL

Fabrique à Montréal, Joliette, Loretteville et St-Tite

Chronique des Employés de l'Industrie de l'Automobile

Année du 25e Anniversaire
Syndicat National de l'Auto-Voiture Inc.
 1231, rue Demontigny Est, Montréal

Avis intéressant les Employés de l'Automobile

Notre Syndicat est heureux d'annoncer à tous ses membres qu'il a obtenu du directeur du Service Sélectif National, l'autorisation de continuer les opérations de son bureau de placement qu'il maintenait avant la mise en vigueur du Service Sélectif National.

Le Syndicat National de l'Auto-Voiture, Inc., avait demandé ce privilège dans le but de faciliter aux patrons qui avaient l'habitude de demander au Syndicat la main-d'oeuvre dont ils avaient besoin, de s'adresser de nouveau à nous, et pour épargner aux employés de l'automobile de perdre leur temps à aller au bureau de la rue Saint-Jacques, du Service Sélectif National, se procurer leur permis de travail.

Le Syndicat National de l'Auto-Voiture, Inc., est maintenant autorisé à agir comme intermédiaire entre les patrons et les employés de l'automobile et à émettre à ces derniers les permis de travail.

L'agent d'affaires du Syndicat a été chargé d'émettre ces permis. En vertu de cette autorisation, l'agent du Syndicat devra toutefois, lors de l'émission de ces permis, voir à ce que les règlements du Service Sélectif National soient bien observés.

Dans le cas des employés venant d'établissements désignés, c'est-à-dire essentiels à l'effort de guerre, des permis ne pourront être émis que pour travailler dans d'autres établissements désignés.

Les permis de travail ne seront également émis qu'aux employés ayant en mains leur avis de séparation, formule NSS 120, signé par l'employeur qu'ils viennent de quitter.

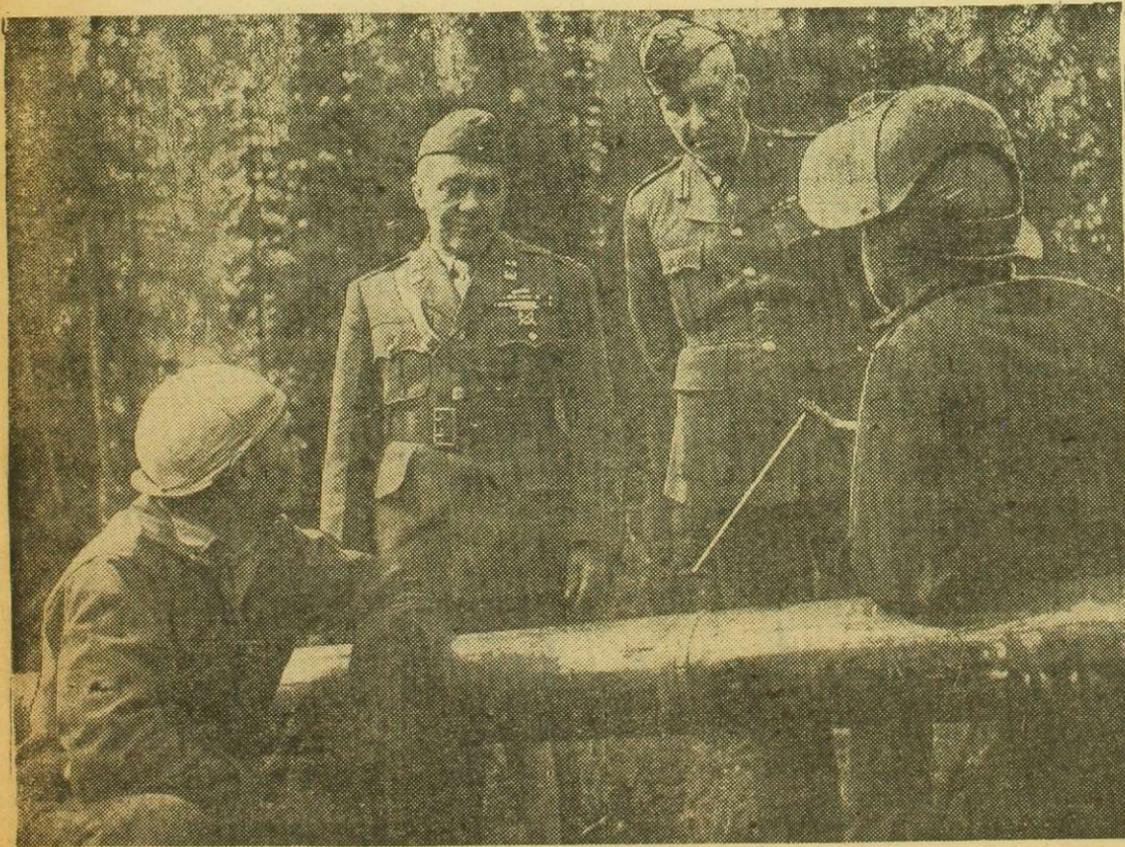
Les employés de l'industrie de l'automobile qui sont membres en règle de notre Syndicat pourront donc à l'avenir s'adresser à notre agent d'affaires à Plateau 5433, qui verra à leur émettre leur permis de travail et à les diriger vers un employeur ayant besoin de main-d'oeuvre.

Notre Syndicat demande encore des adhérents pour faire partie des comités formés pour étudier les problèmes que les employés de l'automobile doivent solutionner. Nous invitons tous ceux qui veulent faire partie de ces comités, à assister aux assemblées régulières tenues les deuxièmes et quatrièmes mercredis de chaque mois.

En prenant part à nos activités, les employés de l'automobile pourront se renseigner et préparer ainsi l'avenir de leur métier.

H.-T. LACHAPPELLE, président.

Inspection de la Pipeline Canol par un Général Canadien



Afin d'utiliser les réserves d'huile qui gisent sous les régions marécageuses dans les Territoires du nord-ouest aux alentours du Fort Norman, les Etats-Unis, de concert avec le Canada, ont entrepris la construction d'une pipeline qui parcourera une distance de 550 milles entre les puits de Norman et le chemin de l'Alaska. On voit ici le major général W. W. Foster, représentant du gouvernement canadien dans cette région, au cours d'une inspection de la pipeline Canol. A sa droite on remarque le colonel J. Lyons, de l'armée américaine.

Service de librairie de la C. T. C. C.

Commandes à 1231 est, Demontigny, Montréal

Encyclique <i>Rerum Novarum</i> , de Léon XIII15 unité
Encyclique <i>Quadragesimo Anno</i> , de Pie XI25 unité
Pour Restituer à l'Edifice Social son Equilibre, S. Em. Card. Villeneuve	Gratuit
'La Restauration de l'Ordre Social'. Lettre collective des Evêques05 unité
Plans d'Etude sur la Restauration Sociale Richard Arès, S.J.25 unité
Une Charte Officielle du Syndicalisme chrétien (Pensées du Saint-Siège sur les syndicats catholiques)10 unité
L'Atelier Syndical Fermé, Alfred Charpentier10 unité
De l'Internationalisme au Nationalisme, Alfred Charpentier15 unité
La C. T. C. C., ses Oeuvres et ses Aspirations, Alfred Charpentier02 unité
Syndicalisme Catholique Canadien, Maximilien Caron, avocat05 la douz.
Le Problème des Salariés... Sa solution, Jean Bertrand, ptr. Unité, .05; 100, 4.00; 1.000	35.00
Eucharistie et Syndicalisme, Alfred Charpentier	Gratuit
Mise en garde aux ouvriers de la province, Alfred Charpentier	Gratuit
Réalizations de la C. T. C. C.	Gratuit
Workers of Quebec organize on Catholic Plan, E. D. Chicanot	Gratuit
Séries d'articles de propagande en anglais (miméographiés), Alfred Charpentier	Gratuit
Réalizations de la Fédération nationale du textile	Gratuit

Aux bureaux du Président général et du Secrétaire général, nous disposons encore d'une forte quantité des deux séries complètes du bulletin d'étude *Le Syndicaliste* (années 1940-41, 1941-42). Ces séries se vendent 55 sous chacune.

Un reproche des patrons...

Suite de la page 1

réalités, à ne répondre à des arguments de faits que par des citations de principe et à faire ainsi un usage non justifié des textes pontificaux. Si les patrons connaissaient mieux les encycliques, ils pourraient sans doute, dans ce cas, répondre à une citation de ce genre par une autre puisée aux mêmes sources; et ils trouveraient sans doute alors les encycliques bien de leur goût. Quoi qu'il en soit, c'est un devoir pour les ouvriers en même temps que le fait d'une habileté élémentaire en matière de négociation, de ne pas se refuser à certaines réalités et de ne pas utiliser, dans les encycliques, seulement les passages qui leur sont favorables.

Encycliques et ouvriers

Il n'y a aucun doute que des encycliques comme "Rerum Novarum" et "Quadragesimo Anno", révèlent que les deux grands Papes qui les ont émises étaient frappés par la misère des ouvriers et disposés à préconiser des mesures d'une extrême énergie pour y remédier. Il n'en reste pas moins qu'elles ne relèvent pas les ouvriers de l'obligation de rester justes dans toutes leurs revendications.

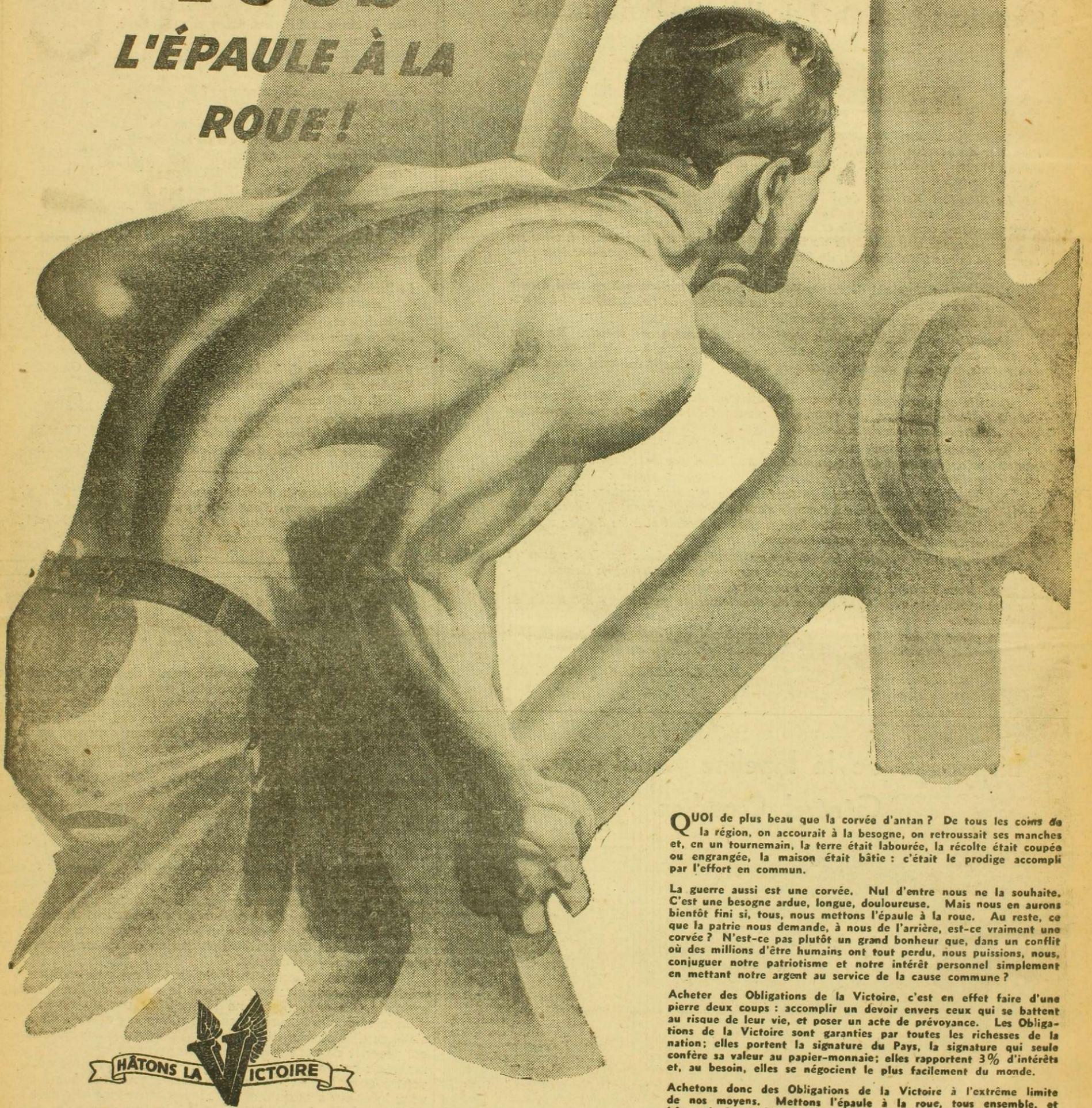
Nonobstant tout texte favorisant la prise de mesures immédiates et radicales pour relever le revenu de l'ouvrier, par exemple, les encycliques ne permettent pas de revendiquer n'importe quelle hausse de salaire n'importe quand. "La subsistance de l'ouvrier et de sa famille" est un des points qu'il est prescrit de considérer pour déterminer l'échelle des salaires, mais ce n'est pas le seul. Il en est deux autres qui peuvent éventuellement justifier le maintien d'un salaire à un niveau inférieur à ce qu'il devrait idéalement être et c'est: 1° la situation de l'entreprise ("il serait injuste d'exiger des patrons des salaires exagérés, qu'ils ne sauraient supporter sans courir à la ruine et entraîner les travailleurs avec eux dans le désastre"); 2° les exigences du bien commun (mieux vaut des salaires plus bas à plus d'ouvriers que les hauts salaires d'un groupe et le chômage des autres).

Une augmentation de salaire ne saurait donc jamais se régler seulement avec des citations de textes, si autorisées soient-elles. Elle exige la prise de contact avec les besoins et les possibilités de l'entreprise, et une étude suffisante de l'économie générale. Que les ouvriers n'essaient pas d'en écarter l'examen; au contraire, qu'ils s'y préparent.

François-Albert ANGERS, professeur à l'Ecole des Hautes Etudes commerciales.

ENCOURAGEZ NOS ANNONCEURS

**TOUS
L'ÉPAULE À LA
ROUE!**



QUOI de plus beau que la corvée d'antan? De tous les coins de la région, on accourait à la besogne, on retroussait ses manches et, en un tournemain, la terre était labourée, la récolte était coupée ou engrangée, la maison était bâtie : c'était le prodige accompli par l'effort en commun.

La guerre aussi est une corvée. Nul d'entre nous ne la souhaite. C'est une besogne ardue, longue, douloureuse. Mais nous en aurons bientôt fini si, tous, nous mettons l'épaule à la roue. Au reste, ce que la patrie nous demande, à nous de l'arrière, est-ce vraiment une corvée? N'est-ce pas plutôt un grand bonheur que, dans un conflit où des millions d'être humains ont tout perdu, nous puissions, nous, conjuguer notre patriotisme et notre intérêt personnel simplement en mettant notre argent au service de la cause commune?

Acheter des Obligations de la Victoire, c'est en effet faire d'une pierre deux coups : accomplir un devoir envers ceux qui se battent au risque de leur vie, et poser un acte de prévoyance. Les Obligations de la Victoire sont garanties par toutes les richesses de la nation; elles portent la signature du Pays, la signature qui seule confère sa valeur au papier-monnaie; elles rapportent 3% d'intérêts et, au besoin, elles se négocient le plus facilement du monde.

Achetons donc des Obligations de la Victoire à l'extrême limite de nos moyens. Mettons l'épaule à la roue, tous ensemble, et hâtons la fin de la guerre!

ACHETONS DES

OBLIGATIONS de la VICTOIRE

Quartiers généraux pour la Province :

231 ouest, rue Notre-Dame

BElair 3711

Quartiers généraux pour l'île de Montréal :

235 ouest, rue St-Jacques

BElair 3741